



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 28 juin 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2017, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai 2017, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 mai 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 juin 2017, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2017, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 juin 2017, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1171683001

Approuver le projet d'addenda No 1 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver (approuvée par la résolution CG12 0464) et approuver le renouvellement de cette convention telle que modifiée par cet addenda No 1, et ce, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$ - taxes non applicables

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176135005

Conclure, avec Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU), une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Appel d'offres public 17-15871 (2 soumissionnaires) (Montant total estimé : 494 967,38 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat de construction

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1171701008

Accorder un contrat à Installation Jeux-Tec Inc., pour les travaux de remplacement de gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry - Dépense totale de 338 340,69 \$, taxes incluses / Appel d'offres public (16-6971) / (3 soumissionnaires)

20.004 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231057

Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de 116 bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal - Dépense totale de 164 816,14 \$ (contrat: 154 816,14 \$ + incidences: 10 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 330104 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175364001

Octroyer un contrat à Démolition Panzini inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce / Dépense totale de 289 583,44 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 5917 - (4 soumissionnaires)

20.006 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1175991003

Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. Inc, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique. - Dépense totale de 440 354,25 \$, taxes incluses (contrat: 379 417,50 \$, contingences: 37 941,75 \$, incidences: 22 995,00 \$) - Appel d'offres public # JA-00052-PH2-MF - (3 soumissionnaires)

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.008 Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Dépenses communes - 1176335002

Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un an, du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018 - Valeur maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses - Autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques, Division de la gestion des projets et du développement - 1176850004

Accorder un contrat de services professionnels à Infrastructel Inc., pour un prêt de main d'oeuvre de conception dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, avec possibilité de prolongation de 18 mois - Montant de 332 818,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1639 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.011 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069010

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes

20.012 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069011

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170018005

Assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, le 9 juillet 2017, pour un montant total de 15 000 \$ - Autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement - 1161616001

Approuver la Convention de prêt et de subvention par laquelle "La Fédération canadienne des municipalités" consent à accorder un prêt maximal de 3 213 800 \$ combiné à une subvention maximale de 321 380 \$ pour l'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1174910003

Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2017, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1175008002

Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177392004

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant / Approuver un projet de convention à cet effet

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931004

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août 2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1174910004

Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1173205004

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Village en chanson Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve - Approuver un projet de convention à cet effet

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1173205006

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert extérieur gratuit le 29 juin 2017 à Pierrefonds en soutien aux citoyens éprouvés par les récentes inondations - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture - Approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1176936004

Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur (e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre autres finalistes

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170649002

Augmenter la dotation de la Commission des services électriques de Montréal, au montant de 246 303 \$, pour la création de deux (2) postes au CES et d'un budget de dépenses d'opération et de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences Hydro-Québec ainsi que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843006

Ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 31 mai au 1er juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'approvisionnement - 1174719001

Autoriser un virement budgétaire de 152 200 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés - Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622004

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme et remplaçant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, du règlement 533-69 modifiant le règlement de zonage, du règlement 535-12 modifiant le règlement de lotissement, du règlement 534-6 modifiant le règlement de construction, du règlement 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, du règlement 734-1 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et du règlement 785-1 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396009

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2017 au 31 mai 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	34
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 18 mai 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0796

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mai 2017, en y retirant les articles 12.001 et 30.006, et en y ajoutant l'article 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0797

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Distribution International Foyer FC inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 48 mois, le contrat pour l'acquisition sur demande de casiers métallique pour les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 305 804,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15550 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175928001

CE17 0798

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles mentionnés, pour une période de 12 mois, les commandes pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15895 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
NORDIKeau inc.	Articles 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12	252 401,87 \$
SIMO Management	Articles 1, 2, 3 et 5.	135 885,78 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177324001

CE17 0799

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, pour une période de 5 ans, pour la location et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques;
- 2 - d'accorder à Kelly Sani-Vac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale estimée à 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15807 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177482003

CE17 0800

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 654,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337901;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177091001

CE17 0801

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 362 764,81 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron (3625), situé au 700, rue Muir, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Rénovacoer Rénovation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 348 254,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5900;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170652001

CE17 0802

Vu la résolution CA17 14 0090 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, représentant 60 % du montant total du contrat accordé à Construction Larotek inc. pour les branchements d'égout en lien avec la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRR-17-07;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174665003

CE17 0803

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 368 696,07 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre, situé au 999, avenue Oxford, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprises Ricbo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 948,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5901;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1170652002

CE17 0804

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, entre La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif, et la Ville de Montréal pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte, durant la période allant de mai à septembre 2017, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1173703001

CE17 0805

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2018) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174910002

CE17 0806

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176368004

CE17 0807

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 6 898,23 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéraultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Sœurs, de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa;
- 2 - d'appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2017-2018 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
- 3 - d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 347,82 \$ à M. Michel Bissonnet, de 1 973,46 \$ à M. Richard Celzi et de 2 539,01 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177665001

CE17 0808

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 4^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1170679009

CE17 0809

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (jeune production) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) pour les prix en arts visuels et un autre avec le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) pour le prix François-Houdé, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173013003

CE17 0810

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 89 150 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 67 100 \$ vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2017, ainsi qu'un virement de 22 050 \$ vers le Service de police de la Ville de Montréal pour des honoraires professionnels, le tout selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173885001

CE17 0811

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 395,77 \$, taxes incluses, relative au déplacement de Madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 21 au 23 juin 2017, à Toronto (Ontario), afin de participer au Sommet canadien de l'eau;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1171516002

CE17 0812

Il est

RÉSOLU :

de permettre aux propriétaires affectés d'immeubles situés dans les zones sinistrées en raison des inondations majeures du printemps 2017 sur le territoire de la Ville de Montréal, de reporter au 1^{er} décembre 2017, sans intérêts ni pénalités, le paiement du deuxième versement des taxes foncières annuelles de 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174309001

CE17 0813

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin de modifier l'annexe C dudit règlement;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel, afin de modifier le tarif des sites de cuisine de rue de catégorie A.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1175086001

CE17 0814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur André Trudeau à titre de directeur TI - Solutions d'affaires (Institutionnelles) dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), à compter du 29 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120006

CE17 0815

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre acte du rapport intitulé « Vers une gestion durable des eaux municipales - Bilan 2013-2016 »;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à transmettre le bilan à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174217002

CE17 0816

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396008

Levée de la séance à 9 h 43

70.001

Les résolutions CE17 0796 à CE17 0816 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 24 mai 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0817

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.013, 20.005, 30.001 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0818

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0819

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0820

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 0821

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 0822

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Avensys Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'analyse du biogaz et d'un système de pré-traitement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 028,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15785 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170720001

CE17 0823

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 683 654,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15746 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1175928002

CE17 0824

Vu la résolution CA17 29 0144 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 1er mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de pavage, de bordures ainsi que des travaux connexes dans les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette et Saraguay Est, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 496 126,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-06 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer cette dépense payée à 88 % par la Division de gestion d'actifs et à 12 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176765008

CE17 0825

Vu la résolution CA17 29 0143 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 1er mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 409 441,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, des bordures, des trottoirs, de pavage et des travaux connexes dans les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 120 578,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-04 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense payée à 78,07 % par la DGSRE, à 16,83 % par la Division de gestion d'actifs et à 5,10 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176765006

CE17 0826

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'inspection de puits par caméra 360 degrés, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Simo Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 300,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1641 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1176850003

CE17 0827

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174069005

CE17 0828

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à l'Université Concordia pour le parrainage de deux leaders urbains qui participeront à la conférence Next City Vanguard 2017 à Montréal, du 31 mai au 3 juin 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.008 1173931005

CE17 0829

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, au Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176368003

CE17 0830

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 44 000 \$ à 9292624 Canada Association, personne morale faisant affaire sous le nom d'InnoCité MTL afin de permettre la tenue sur deux ans, soit en 2017 et 2018 à Montréal, de l'événement Start-up Meetup, dans le cadre de la Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1175890001

CE17 0831

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à la Fondation de l'entrepreneurship pour le Rendez-vous Réseau M, qui se tiendra à Montréal les 1, 2 et 3 novembre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1175008001

CE17 0832

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur le terrain appartenant à la Ville, situé du côté est de la rue Clark et au nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171368005

CE17 0833

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (environ 19 768 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177044001

CE17 0834

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 479,82 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 30 mai au 2 juin 2017, à Montmagny (Québec), afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176849004

CE17 0835

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et de dépenses de 2 822 225,42 \$, pour l'année 2017, afin d'effectuer la correction de la source de financement au budget de fonctionnement initialement imputé au PTI des dépenses assumées par la Ville de Montréal aux travaux sur des actifs de son partenaire, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX;
- 2 - d'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et de dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'imputer ces sommes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177310001

CE17 0836

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 31 mars 2017 - Volet municipal;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2017 comparé avec le 31 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1175205003

CE17 0837

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 31 mars 2017 - Volet agglomération;

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2017 comparé avec le 31 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1175205004

CE17 0838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de construction de 64 213 205,75 \$ à l'entrepreneur Pomerleau inc. pour les travaux d'aménagement et de construction de l'amphithéâtre naturel et de l'allée Calder de l'île Sainte-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173246001

CE17 0839

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Jarry Est » aux fins de l'application dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176352006

CE17 0840

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164360001

CE17 0841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Sylvain L'Hostie à titre de directeur adjoint – Opérations au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 24 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520004

Levée de la séance à 9 h 45

70.001

Les résolutions CE17 0817 à CE17 0841 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 mai 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0842

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 mai 2017, en y retirant les articles 12.001, 20.003, 20.027 et 20.030.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0845

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortium dans le cadre de l'appel d'offres 7311-AE pour la construction de bâtiments et l'implantation de l'unité d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177526014

CE17 0846

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 38 998,96 \$, taxes incluses, pour deux contrats de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordés respectivement à Les Excavations R. Malenfant (1991) inc., pour une somme de 18 694,34 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Sauvé et à 2742-2047 Québec inc., pour une somme de 20 304,62 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Jules Poitras 1 (CA14 090299);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174631007

CE17 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 203 401,98 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 18 491,09 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 184 910,89 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 avril 2017,
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1170748002

CE17 0848

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Al Carrière Extincteur (1991) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 127,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15982 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176292001

CE17 0849

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur centre-sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 624,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15975;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 525 682,95 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15975;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1171698003

CE17 0850

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Compteurs Lecomte Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 354,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16069;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177518002

CE17 0851

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Atera Enviro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture des électrodes PT-435 pour le dépistage des entrées de service en plomb, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 903,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16056;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1170112002

CE17 0852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements concernés, pour une période de 32 et 37 mois, le contrat pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15972 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Matières recyclables				
Col Sel Transit inc.	Lachine	1 octobre 2017	37	1 740 417 \$
Environnement Routier NRJ inc.	LaSalle	1 ^{er} mars 2018	32	2 460 179 \$

N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020 4 200 596 \$

2 - de doter, le Service de l'environnement, d'un budget additionnel de 26 466 \$ en 2019 et de 42 923 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1170695003

CE17 0853

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, pour une durée de trois ans, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15992 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Firmes	Groupes	Montant (taxes incluses)
2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC	A et D	238 198,47 \$
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994	B et C	496 427,56 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	E	156 366 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173438003

CE17 0854

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Trois-Rivières Nissan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 50 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 816 901,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16070 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174922008

CE17 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions informatiques Inso inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 29 décembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 763,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16079 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176871001

CE17 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de matériel informatique, serveurs et équipements connexes ainsi que des équipements de télécommunications ;
- 2 - d'accorder à Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la Famille 1, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 959 796,24 \$, taxes incluses, et pour la Famille 2, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 547 344,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15920 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1175139003

CE17 0857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Dubo Électrique ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq centres de commande de moteurs (CCM) et de deux armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 270 529,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15916 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177526011

CE17 0858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 597 513 USD \$ (954 916,89 CDN \$ taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading (CG09 0285, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 USD \$ à 3 118 690 USD \$, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1170206008

CE17 0859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat accordé à Services d'Arbres Primeau inc. (CM15 0947) pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs ouest, centre et est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, à la suite de l'appel d'offres public 15-14498.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1171698004

CE17 0860

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec 2 possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15802, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités requérantes, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec 2 possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal ;
- 5 - d'accorder au seul soumissionnaire pour le groupe 2, Aquam Spécialiste Aquatique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15802, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités requérantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177327001

CE17 0861

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes;
- 2 - d'accorder à Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15833 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1175331001

CE17 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat accordé à Coforce inc. (CM14 0813), pour les services d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1175034004

CE17 0863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM17 0420 et de résilier l'entente-cadre permanente 1201725 convenue avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867;
- 2 - de conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, à partir du 13 juin 2017 au 12 octobre 2019, assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 12 octobre 2021, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal;
- 3 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour un montant total estimé à 500 859,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15867 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177360006

CE17 0864

Vu la résolution CA17 20 0241 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 1er mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM16 0915 relative au contrat octroyé à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) à la suite de l'appel d'offres public 427296;
- 2 - d'autoriser une dépense de 946 900,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 865 268,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 481942;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1176152020

CE17 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402610;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177091004

CE17 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 551 744,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 212 744,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332311;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177231036

CE17 0867

Vu la résolution CA17 10 165 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 8 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 009 507,54 \$, taxes incluses, représentant 78,97 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1007;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174383005

CE17 0868

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 608 605,12 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction GC-Merineau Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 759,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177231043

CE17 0869

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 386 975,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 336 975,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333712;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177231041

CE17 0870

Vu la résolution CA17 25 0184 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 18 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 466 281,12 \$, taxes incluses, représentant 92,2 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, le remplacement de services et de reconstruction de chaussée et de trottoirs, dans la rue Dorion, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 482 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTTP54-17-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1176441001

CE17 0871

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 490 236,36 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de voirie, dans la cour de voirie située entre les rues Nazareth et de la Commune Ouest, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214724;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1171009009

CE17 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 464 612,63 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux inhérents au remplacement des vannes, de la tuyauterie et de divers travaux de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 278 587,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10209;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177343002

CE17 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 9 525 136,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 247 704,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5898;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1176676001

CE17 0874

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 3 433 211,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 220 211,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332315;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1177231047

CE17 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 058 621,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aménagement De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 876 621,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177231051

CE17 0876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 699 779,15 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un réseau de chauffage au Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 674 779,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00094;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1176891002

CE17 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'éclairage de la cellule No 3 et la mise à niveau électrique de la station de pompage lexiviât et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 660 800,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 770-AE-17;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1177526013

CE17 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et les travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10206 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177175001

CE17 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 511 904,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 904,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332314 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177231037

CE17 0880

Vu la résolution CA16 29 0041 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 1er février 2016;

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Dessau inc. (CE13 0478) pour la mise à niveau de 8 stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 17 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1156765040

CE17 0881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (CG13 0102) concernant l'ajout d'activités en lien avec le parc Frédéric-Back et le 375^e anniversaire de Montréal ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 196 892,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$, taxes incluses, en 2017 et de 1 071 892,15 \$, taxes incluses, en 2018;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture en 2017;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1163205006

CE17 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 434 257,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1176086004

CE17 0883

La conseillère Anie Samson déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CA17 08 0314 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 2 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à Atelier Christian Thiffault (CE15 1748) pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375^e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177646002

CE17 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communication pour les travaux de réfection d'infrastructures ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15852 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
IGF Axiom inc.	2 865 177,00 \$	1
CIMA+s.e.n.c.	2 815 910,21 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des infrastructures, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177231038

CE17 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure 3 ententes-cadres par lesquels les firmes, ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05), pour les sommes maximales et les numéros de contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15976;

Firme	Contrat	Délai maximal	Somme maximale taxes incluses
SNC-Lavalin inc.	1	48 mois	2 420 539,93 \$
Cima+ S.E.N.C.	2	48 mois	2 017 542,79 \$
Les Services EXP inc.	3	48 mois	1 484 700,92 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1177000005

CE17 0886

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15932 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Contrat	Montant
Groupe Edgenda inc.	1	450 000 \$
Medial Conseil Santé Sécurité inc.	2	375 000 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1176750001

CE17 0887

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Golder Associés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédérick-Back, pour une somme maximale de 314 185,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15882 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1176688004

CE17 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de contrat entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an et ce, rétroactivement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet de contrat pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1172844001

CE17 0889

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL ci-après désignés, afin de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat;
 - PME MTL Centre-Ouest
 - PME MTL Centre-Est
 - PME MTL Centre-Ville
 - PME MTL Est-de-l'île
 - PME MTL Grand Sud-Ouest
 - PME MTL Ouest-de-l'île
- 2 - d'approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée à ces organismes;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020, d'un montant annuel de 216 371 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1175175004

CE17 0890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) accordant un prêt de 125 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds local de solidarité;
- 2 - d'autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de contribution;
- 3 - d'imputer ce prêt conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1175175005

CE17 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole de collaboration, d'une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Service de l'Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'espace pour la vie à signer ce protocole pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1176606002

CE17 0892

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de règlement total et final du différend entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est portant sur le partage de l'actif net CLD intervenue dans le cadre de la procédure d'arbitrage et qui constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;
- 2 - d'autoriser les procureurs de la Ville, Gagnier Guay Biron, à signer le projet d'entente sur le partage de l'actif pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser son exécution en ses termes.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1175175006

CE17 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, un terrain vague d'une superficie de 584,4 mètres carrés, situé au nord de la 4^e Rue et dans le quadrilatère formé par la 4^e Avenue, l'Autoroute 25 ainsi que les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 2 608 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 55 000 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1166037002

CE17 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, un immeuble constitué du lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et ayant une superficie de 353,30 mètres carrés, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1166462004

CE17 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant d'une superficie de 401,4 mètres carrés, situé du côté ouest de l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour la somme de 215 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1173778002

CE17 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel La Fabrique de La Paroisse de Saint-Enfant-Jésus :

- 1 - cède gratuitement à la Ville de Montréal les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rues, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte sans considération d'aucune nature;
- 2 - cède le lot 5 583 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en faveur de la Ville de Montréal, à des fins de maintien d'un édicule selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, pour le prix de 33 000 \$, plus les taxes applicables;
- 3 - établit sur la partie du lot 1 092 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan S-135 Pointe-aux-Trembles préparé par Vincent Villeneuve arpenteur-géomètre le 31 octobre 2014 sous sa minute 143 lui appartenant, en faveur du lot 1 092 972 du même cadastre de la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération d'aucune nature;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1174962004

CE17 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., à des fins de développement commercial un emplacement désigné et constitué du lot 1 179 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 526,20 mètres carrés ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous le nom d'édifice Rodier, située aux 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest d'une superficie de 526,20 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1164962010

CE17 0898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9341-9554 Québec inc., à des fins de transformation et/ou de construction, deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésolles, constitués des lots 1 181 218 et 1 181 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 588,2 mètres carrés et de 305,3 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1174435003

CE17 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Sylvain Bélanger, aux fins de transformation résidentielle, un emplacement d'une superficie de 931,9 mètres carrés constitué du lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. Toutefois, l'acte de vente ne pourra pas être signé tant et aussi longtemps que la signature de l'acte d'annulation et de création de servitude relatif au dossier décisionnel 2164962001 ait été obtenue par toutes les parties concernées et mentionnées à l'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1174962002

CE17 0900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue;
- 2 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1171195002

CE17 0901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un bail par lequel la Ville loue à la Société en commandite développement rue Basin, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités en copropriété, un site vacant d'une superficie de 703 mètres carrés / 7 567 pieds carrés, sur la rue Basin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après 4 ans, constitué d'une partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1175941001

CE17 0902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt;
- 2 - de mandater le chef de division des Grands Parcs Métropolitains afin de gérer le contrat de prêt concernant les obligations qui lui sont attribuées et de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1174069004

CE17 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 7 174 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1175323003

CE17 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureaux (CM15 0503);
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, moyennant un loyer total de 149 030,40 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 227 700 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1174069007

CE17 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (CM16 0927) pour le local 331 d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux, et radier la recette pour les années 2017, 2018 et 2019, pour une somme totale de 30 567,56 \$, plus les taxes applicables;

- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins de bureaux, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, moyennant un loyer total de 23 954,28 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 74 900 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1174069008

CE17 0906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à PME-ART un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, moyennant un loyer total de 10 266 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'approuver le montant de subvention immobilière accordé à PME-ART dans le cadre de ce dossier pour une somme de 5 600 \$, plus les taxes applicables, pour la durée de ce bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1174069009

CE17 0907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, à des fins environnementales, une servitude réelle et perpétuelle grevant une partie du lot 1 382 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan C-127 Sainte-Anne accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 15 juillet 2015 sous le numéro 1 050 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 740,63 \$, taxes incluses, pour cette transaction;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1166462001

CE17 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ par année, pour les années 2017, 2018 et 2019 à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, à même le budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale, pour l'année 2017, et ce, pour le renouvellement du festival Présence autochtone;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 60 000 \$, pour l'année 2018 et récurrent en 2019 seulement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1171197003

CE17 0909

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 8 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville, afin de réaliser l'inventaire et la description des collections archéologiques de 5 partenaires (les Sœurs Grises de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le musée du Château Ramezay, les Prêtres de Saint-Sulpice et l'Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles aux chercheurs, aux étudiants et au public, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1163501003

CE17 0910

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 194 250 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de dépôt pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation des événements décrits ci-après dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017;

Répartition du soutien financier

Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Championnat panaméricain de volleyball assis	AlterGo	15 000 \$
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	25 000 \$
	Total	40 000 \$
Volet II : National		
Championnats canadiens de natation	Swimming Canada / Natation Canada	8 500 \$
Championnat canadien de Triathlon Longue Distance - Esprit	Association Sportive ISM	8 500 \$
Championnat canadien ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec	6 250 \$
Championnat des futurs pros U25	Fédération de golf du Québec	5 000 \$
Essais Nationaux 1	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	6 000 \$
Championnats nationaux juniors élite speedo 2017	Club de plongeon CAMO Montréal Inc.	7 000 \$
Qualifications de l'Est du Canada pour le Duathlon - Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$
Série Grand Prix Étape #5 - Triathlon Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$
	Total	51 250 \$
Volet III : Métropolitain		
37 ^e tournoi annuel de ringuette de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$
21K Banque Scotia de Montréal	Canada Running Series Foundation	10 000 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
Classique verdunoise	Multisports Métro	7 000 \$
Coupe Dodge 2017	Hockey Québec (Région Montréal)	10 000 \$
Demi-Marathon de Lachine	Club de Course à Pied Lachine-Dorval	9 000 \$
Invitation Internationale Natation SAMAK 2017	Jeunesse Aquatique de Brossard/ Club de natation SAMAK	7 000 \$
Invitation Neptune 2017	Neptune Natation	6 000 \$
Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite Développement	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$
	Total	103 000 \$
	Grand total	194 250 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1177307002

CE17 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 237 082,81 \$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

- 2 - d'approuver le projet d'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1177386001

CE17 0912

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 000 \$, aux différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »	30 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Histoires de réussites »	24 500 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	« Splash d'été et Ma santé m'appartient »	25 000 \$
CARI St-Laurent	« ImmigrantEs en action »	40 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques Autonomes et Indépendantes »	42 500 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1177571001

CE17 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2017, à Intégration jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1175066002

CE17 0914

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ aux quatre-organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	« Montréal à notre image: Rencontrer-Connaitre-Créer des liens ensemble! »	50 000 \$
Ali et les Princes de la rue	« Montréal, la cité de la relève »	50 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« Jeux de la rue »	50 000 \$
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	« Roule et grimpe au TAZ »	25 000 \$

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1175066001

CE17 0915

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys, afin de réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1163501002

CE17 0916

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Casteliers, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1171654010

CE17 0917

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 519 907 \$ à Quartier éphémère, Centre d'arts visuels, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 745, rue Ottawa, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1171654007

CE17 0918

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à 7 à Nous, à même les crédits déjà prévus aux dépenses communes des chapitres corporatifs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes, dans l'immeuble situé au 1900, rue LeBer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1171654009

CE17 0919

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2017;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2017 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017;
- 4- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1167195005

CE17 0920

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Aînés;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Forum des citoyens aînés de Montréal	«Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE)»	20 000 \$
FADOQ - Région Île de Montréal	« Retour en emploi post-retraite, région île de Montréal »	25 000 \$
Les YMCA du Québec	« Aînés en action - Grand Montréal »	19 579 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	« Les Habitations partagées »	35 000 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1170706001

CE17 0921

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 35 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale qui aura lieu à Montréal du 11 au 13 octobre 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1171084001

CE17 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la mise en œuvre d'une nouvelle plate-forme numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1173205002

CE17 0923

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 \$, aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2017 »	35 725 \$
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Resto Plateau	« La priorité alimentaire pour les personnes seules et démunies »	15 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maison neuve	« Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents »	39 275 \$
Mission Bon Accueil	« Sécurité alimentaire et saine alimentation »	25 000 \$
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	« Pour une solidarité alimentaire citoyenne »	30 000 \$
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	« Regroupons nos forces »	35 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 415 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Jeunesse au soleil	« Nourrir l'espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité » et « Soulager la faim »	150 000 \$
Moisson Montréal	« Optimisation des activités de cueillettes et de tri »	175 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1171535001

CE17 0924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et de 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1175970003

CE17 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 346 342 \$ à Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne, pour l'année 2017, dans l'arrondissement de LaSalle;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1170744001

CE17 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoise sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1173501001

CE17 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est, dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1177386002

CE17 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.087 1176352007

CE17 0929

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 300 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour réaliser le renouvellement du spectacle multimédia, remplacer une partie des expositions permanentes, le système de sécurité public, des équipements technologiques et muséographiques et les installations d'accueil et de services au public;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville, et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1167486001

CE17 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc, pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens », dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoît, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1165917005

CE17 0931

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation du domaine public sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, telle que décrite au dossier décisionnel, pour les différents événements suivants :

- « Les FrancoFolies de Montréal » du 29 mai au 20 juin 2017;
- « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 24 juin au 13 juillet 2017;
- « Montréal complètement cirque » du 19 juin au 3 août 2017;
- « Le Festival Juste pour rire » du 10 juillet au 5 août 2017;
- « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 13 au 26 juillet 2017;
- « Festival Zoofest » du 10 juillet au 5 août 2017;
- « Présence Autochtone/Terres en vues » du 1^{er} au 9 août 2017;
- « Festival Mode & Design » du 19 au 29 août 2017;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimée à 1 700 000 \$ pour la tenue de l'édition 2017 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1171508001

CE17 0932

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 \$ au Pôle d'excellence québécois en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.091 1173455003

CE17 0933

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des trois projets *Signature* du 375^e anniversaire de Montréal : Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017 (soutien estimé à 400 000 \$); le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017 (soutien estimé à 75 000 \$) et Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017 (soutien estimé à 25 000 \$);

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique total estimé à 500 000 \$ entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, dans le cadre des trois projets *Signature* du 375^e anniversaire de Montréal suivants :

- Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017;
- Le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017;
- Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.092 1170018004

CE17 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6 300 000 \$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.093 1170191004

CE17 0935

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.094 1177466003

CE17 0936

Vu la résolution CA17 19 0037 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 février 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), pour des travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot 1 705 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1221, 32^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, en vue de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de la compagnie United Parcel Service of Canada Ltd (UPS).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170415001

CE17 0937

Vu la résolution CA17 08 0192 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du stationnement Place Olivia.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1172565003

CE17 0938

Vu la résolution CA17 08 0193 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de rétention des Pneus Southward ltée.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1172565004

CE17 0939

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet de construction d'un garage souterrain sur un terrain vacant appartenant à la Ville de Montréal, localisé entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué du lot 1 165 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 809,3 mètres carrés et la construction d'une issue de secours pour ce garage sur le lot projeté 5 974 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 300 mètres carrés, préalablement à la signature d'un acte d'échange par les parties.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171027003

CE17 0940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie pour la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en œuvre du PPU, laquelle phase est décrite au sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176086003

CE17 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176841001

CE17 0942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171158003

CE17 0943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018), pour l'année 2017, et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1171158004

CE17 0944

Vu la résolution CA17 170132 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce en date du 1er mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029). Cette compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1177291002

CE17 0945

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un revenu supplémentaire de 11 497,50 \$, taxes incluses, provenant d'une commandite d'Hydro-Québec pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2017;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses et de revenus de 10 000 \$, et d'autoriser le Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement de dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1176369001

CE17 0946

Vu la résolution CA17 19 0148 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 8 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement de Lachine afin de rembourser les dépenses encourues pour les années 2015 et 2016, au montant de 1 208 659,08 \$, taxes incluses au net, par le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal;
- 2- que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat accordé à Catalogna et Frères ltée, d'une valeur de 1 192 382,13 \$, taxes incluses, par le conseil d'arrondissement (CA17 190148), seront payées directement dans le programme du Passif Environnemental;
- 3- que les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation de ce projet soient prises en charge par ce même programme;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1177382002

CE17 0947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet Au pied du courant;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 1 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études de circulation et de mobilité dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM);
- 3 - d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'analyse de niveau de bruit avant le chantier dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM) permettant la construction de murs antibruit;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 90 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels nécessaires à la réalisation de plans et d'analyses dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM);
- 5 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de risque dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 232 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour les frais de communication du bureau de projet dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 7 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études préliminaires (étude de mobilité dans le secteur nord-ouest du centre-ville; caractérisation patrimoniale - revue des études; étude morphologique) dans le cadre du projet de la rue des Pins;
- 8 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réfection du viaduc Van-Horne;
- 9 - d'autoriser une appropriation de 85 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection des rues Berri et Sherbrooke;
- 10 - d'autoriser une appropriation de 115 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat des matériaux et faire l'entretien ou l'installation des points géodésiques (généralement situé sous la chaussée) nécessaires à la géoréférence de tous les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés;
- 11 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;
- 12 - d'autoriser une appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la collecte de données pour les passages à niveau nécessaire au Bureau d'intégration et de coordination (BIC);

- 13 -d'autoriser une appropriation de 450 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'entretien du réseau télécommunication du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU);
- 14 -d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation;
- 15 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le marquage des pistes cyclables inclus dans le plan Vélo-2015;
- 16 -d'autoriser une appropriation de 800 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif des lots 1 et 2 dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine (Phase 1);
- 17 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
- 18 -d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la révision de la géométrie de la rue Ste-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
- 19 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude sectorielle pour l'intégration urbaine des murs antibruit dans le cadre du projet du pont Champlain;
- 20 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'accès des résidents au fleuve par le sud-ouest dans le cadre du projet du pont Champlain;
- 21 -d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de concepts pour le viaduc urbain Jacques-Bizard, entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, dans le cadre du réseau électrique métropolitain (REM).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1177326002

CE17 0948

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 720 000 \$ en capital, intérêts et frais des actions en dommages intentées par Sécurité GDI inc. et Construction Cybco inc. c. Ville de Montréal et approuver une dépense additionnelle de 494 224 \$ en regard des travaux du contrat 11552;
- 2 - d'autoriser la signature des quittances mutuelles par le directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint;
- 3 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantale Beaudin, les chèques suivants au montant de :
 - 10 000 \$ représentant le capital, les taxes, les intérêts et indemnité additionnelle, et frais de justice à l'ordre de Laurent Kanemy *en fidéicommiss*;
 - 710 000 \$ représentant le capital, les taxes, les intérêts et indemnité additionnelle, et frais de justice à l'ordre de Morency Société d'avocats *en fidéicommiss*;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1176250002

CE17 0949

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 146 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création d'un poste temporaire de chargé de communication - responsable d'activités et d'un poste temporaire de chargé de communication;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 660 800 \$ pour les années 2018 à 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1171539002

CE17 0950

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 75 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (RCG 16-055), l'ordonnance numéro 2 ayant pour objet la mise à zéro du tarif de 2,50 \$ l'unité pour l'obtention et l'accès à certaines transactions sur le web dans le cas de constats d'infraction, permis, subventions et autres documents ou transactions.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177438004

CE17 0951

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017),(16-065), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la mise à zéro du tarif de 2,50 \$ l'unité pour l'obtention et l'accès à certaines transactions sur le web dans le cas de constats d'infraction, permis, subventions et autres documents ou transactions.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1177438003

CE17 0952

Il est

RÉSOLU :

de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

de recommander au conseil municipal :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1171180001

CE17 0953

Il est

RÉSOLU :

1 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 pour la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine;

2 - d'imputer la dépense requise à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

le tout conditionnellement à l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération;

3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 4- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine, conditionnellement à l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 5- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1171179002

CE17 0954

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente .

Adopté à l'unanimité.

40.005 1176688005

CE17 0955

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174501005

CE17 0956

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1175075003

CE17 0957

Vu la résolution CA17 10 192 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 8 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1170576012

CE17 0958

Vu la résolution CA17 22 0177 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 2 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1177580004

CE17 0959

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1171698002

CE17 0960

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet de la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1176086005

CE17 0961

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1173690003

CE17 0962

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1173690004

CE17 0963

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération (RCG 16-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1176192003

CE17 0964

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1176192002

CE17 0965

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1171177001

CE17 0966

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1176628001

CE17 0967

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1170390002

CE17 0968

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc de La Presse » le parc ayant fait l'objet d'une promesse de donation par l'entreprise Power Corporation du Canada, situé du côté est de la côte de la Place-d'Armes, entre la rue Saint-Antoine Ouest et la ruelle des Fortifications, sur une partie de lot 1 180 838 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1174521007

CE17 0969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Viola-Desmond » la nouvelle voie située entre le boulevard Newman et la rue Allard, à l'ouest de l'avenue Irwin, constituée du lot 4 760 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1174521008

CE17 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « promenade Marie-Victoire-Du Sault » l'espace public aménagé dans l'ancienne emprise ferroviaire constituée des lots 1 880 985, 1 878 596, 1 878 585, 1 878 452, 1 882 189 et 1 882 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située entre l'avenue Bennett et un point au nord-est de la rue Viau, au sud-est de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1174521010

CE17 0971

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2016 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1175180001

CE17 0972

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174390002

CE17 0973

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes : avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174233004

CE17 0974

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier Le Bourbon – Projet de règlement P-04-047-176.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1171079007

Levée de la séance à 10 h 29

70.001

Les résolutions CE17 0842 à CE17 0974 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 juin 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0975

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2017, en y ajoutant les articles 20.052, 20.053, 30.011, 40.012 et 60.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0976

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0977

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems, inc., fournisseur unique, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162626001

CE17 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe de sécurité Garda SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017, plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15668;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente à partir de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1175147001

CE17 0980

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de pantalons droit et cargo;
- 2 - d'accorder à CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15996 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176133002

CE17 0981

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 462 311,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection du monte-charge no 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, située au 8585 de La Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Ascenseurs Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 440 296,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5899;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175277002

CE17 0982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et ACCEO Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) d'un montant de 41 245,42 \$, à compter de 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176469002

CE17 0983

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Necando inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15964 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175139001

CE17 0984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à niveau du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou à la dernière version disponible commercialement, avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, conformément à son offre de service en date du 25 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à hauteur de 226 000 \$, taxes incluses, pour 2018, de 492 600 \$, taxes incluses, pour 2019 et de 605 100 \$, taxes incluses, pour 2020 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176634001

CE17 0985

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune, pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5;
- 3- d'accorder à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la STM;
- 4- d'imputer les dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164338003

CE17 0986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1175954002

CE17 0987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Current powered by GE., fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 456 220,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15727 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173113001

CE17 0988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 758 132,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Constructions et pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 647 132,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258210 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177231049

CE17 0989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc.(CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177231060

CE17 0990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Construction Cyvex inc. (CM15 0777) pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à la suite de l'appel d'offres public 289001 ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 10 849 378,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 823,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289002 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231035

CE17 0991

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 115 964,90 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les services de construction Démo Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 442,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5908 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175374002

CE17 0992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et pavage Jeskar inc. (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02 \$ à 7 721 342,97 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177231055

CE17 0993

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, une dépense de 496 500 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc et de voirie dans la rue Nazareth, entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214726;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1171009015

CE17 0994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 868 553,60 \$, taxes incluses, représentant 96,12 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 734 494,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326801 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231058

CE17 0995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 182 135,72 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 281 164,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44001;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1176947001

CE17 0996

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 015 192,02 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 190 104,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1176947002

CE17 0997

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 595 139,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 890 686,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176947003

CE17 0998

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm, entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet;
- 3 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 742 695,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10216;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177631001

CE17 0999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 419 107,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 540 442,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209205 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231039

CE17 1000

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 571 700 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark du Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 247 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402420;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1171009014

CE17 1001

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 147 295,85 \$, taxes incluses, pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder, au seul soumissionnaire, Électricité Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 758 680,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214722;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1171009008

CE17 1002

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 564 119,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 222 619,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334702;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177231050

CE17 1003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 787 131,42 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue de Castelnau, de la rue Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 631,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177231056

CE17 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 681 529,91 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 679 655,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231044

CE17 1005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 13 903 345,01 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 323 577,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321701 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177231045

CE17 1006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Systematix Technologies de l'information inc. (CG16 0310) pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63 \$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1170019001

CE17 1007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1176413001

CE17 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard, pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176413002

CE17 1009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG16 0568) pour l'audit des états financiers de l'exercice 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ 1 483 264,31 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1170029005

CE17 1010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 120 273,99 \$, taxes incluses, pour des services de gestion, de coordination et d'installation de luminaires DEL 3000K dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Energère, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 220 273,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16015;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173113002

CE17 1011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel In Fidem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 214 335,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16115 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1174114002

CE17 1012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente-cadre (Quad Windsor) entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développement inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue St-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ce, selon les modalités, prix et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'approuver la modification à la lettre d'engagement du 7 octobre 2014 signée par Tour TDC Développement inc., afin que l'obligation de réaliser 45 logements abordables dans le projet Quad Windsor soit retirée, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées dans le cas où la vente par Tour TDC Développement inc. à la Ville de Montréal des immeubles constitué des lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se réalise, le tout selon les conditions prévues au projet d'entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1161368012

CE17 1013

Vu la résolution CA17 08 0155 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un projet de quatrième amendement à la convention de prêt intervenue entre la Ville et Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$, représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999;
- 2- de renouveler la convention de prêt jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1172431001

CE17 1014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Modification No 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal (CG16 0618), à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177666002

CE17 1015

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3;

Attendu qu'une Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'autoriser le paiement du coût des options (ligne de relève) au montant de 1 394 745,63 \$, taxes incluses, dès le 1^{er} juillet 2017;
- 3 - d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. À cet égard, une somme de 7 263 787,10 \$, taxes incluses, est réservée à cette fin et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177526016

CE17 1016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses, en espèce (482 942,50 \$ net) et de 300 000 \$ en nature;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1173983001

CE17 1017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG13 0233;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., son liquidateur, et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement constitué des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, et conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2018 au montant de 535 400 \$ pour les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1161195011

CE17 1018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de servitude par destination et de vente par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'immeuble avec les bâtiments dessus érigés situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver, préalablement à la signature de l'acte de servitude par destination et de vente, un projet d'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour lequel la Ville agit comme intervenante, afin d'en accepter les termes et de prendre à sa charge les frais administratifs de l'acte, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet d'entente de services pour certains locaux du 209-251 avenue des Pins Ouest à Montréal (connu comme le Site Conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph) entre la Ville et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de services;
- 4- de ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph le 6 mars 2017, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et de ratifier le contrat de services professionnels qui en découle, intervenu le 23 février 2017 entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice;
- 5- d'approuver une dépense de 14 450 000 \$, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte de vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, pour et à l'acquisition des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, tel que prévu à l'intervention du Service des finances;
- 6- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de 1 500 000 \$ pour l'entretien de l'immeuble à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce de manière récurrente;
- 7- d'approuver un projet de bail à court terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant à la signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mars 2019, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à court terme;
- 8- d'approuver un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant le 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2038, avec une option de renouvellement de 5 ans, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à long terme;
- 9- l'acquisition du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) par la Ville est conditionnelle à la renonciation par le CHUM à son droit de premier refus à l'égard de la propriété des RHSJ, le tout, conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;
- 10- l'acquisition est également conditionnelle à la signature par le CHUM et les RHSJ de l'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;

11- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1174315002

CE17 1019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

i- Pour les parcelles situées au côté est du boulevard Pie-IX :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-26, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-27, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-28, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-29, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 085 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-30, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-31, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-32, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-33, joint au présent dossier décisionnel;

- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 5 520 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-34, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-35, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 5 305 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 plan d'expropriation 401060-0020-36, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-37, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-60, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-59, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-61, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-67, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-58, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-57, joint au présent dossier décisionnel;
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-56, joint au présent dossier décisionnel;

- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-62, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-55, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-54, joint au présent dossier décisionnel;
- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 215 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-53, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-52, joint au présent dossier décisionnel;
- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-63, joint au présent dossier décisionnel;
- 26- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-51, joint au présent dossier décisionnel;
- 27- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-50, joint au présent dossier décisionnel;
- 28- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49, joint au présent dossier décisionnel;
- 29- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-48, joint au présent dossier décisionnel;
- 30- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-47, joint au présent dossier décisionnel;
- 31- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-46, joint au présent dossier décisionnel;

- 32- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-45, joint au présent dossier décisionnel;
 - 33- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-44, joint au présent dossier décisionnel;
 - 34- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de servitudes temporaires de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du feuillet 1/2 et articles 1 à 4 du feuillets 2/2 du plan d'expropriation 401060-0020-43, joint au présent dossier décisionnel;
 - 35- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 784 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-42, joint au présent dossier décisionnel;
 - 36- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 785 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-41, joint au présent dossier décisionnel;
 - 37- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 786 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-40, joint au présent dossier décisionnel;
 - 38- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-39, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
 - 39- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-38, joint au présent dossier décisionnel;
- ii- Pour les parcelles situées au côté ouest du boulevard Pie-IX :
- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-73, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
 - 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-74, joint au présent dossier décisionnel;
 - 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-68, joint au présent dossier décisionnel;

- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-69, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-75, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-76, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-64, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-77, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-65, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-66, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-70, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-71, joint au présent dossier décisionnel;
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-78, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-79, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-80, joint au présent dossier décisionnel;

- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-81, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-72, joint au présent dossier décisionnel;
- iii- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- iv- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- v- d'autoriser la dépense maximale de 2 415 032,20 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- vi- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177310003

CE17 1020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., à des fins de bureaux, des locaux d'une superficie d'environ 41 070 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1175323004

CE17 1021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention entre la Ville et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation de l'entrée de quartier Mercier-Est, la portant ainsi à 133 500 \$;
- 2- de recevoir de la part de l'organisme un montant de 119 600 \$ à titre de revenu;

- 3- d'approuver un budget additionnel des revenus et des dépenses de 119 600 \$ (affectation aux activités d'immobilisation);
- 4- d'autoriser un virement de 283 100 \$ vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1145917007

CE17 1022

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 22 100 \$ à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1171654011

CE17 1023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses, et autoriser le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses, devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de 361 504 \$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894 \$, taxes incluses, ainsi qu'un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006 \$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709 \$, taxes incluses.

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1176775002

CE17 1024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 244 693,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 199 522,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177091003

CE17 1025

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 600 000 \$, taxes incluses, à la Maison du développement durable pour la réalisation d'activités, dans le cadre du volet mobilisation citoyenne du plan Montréal durable 2016-2020 et d'autoriser le versement de ce montant comme suit :
 - un montant de 150 000 \$ payable à la signature de la convention, en 2017;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2018 et un autre montant de 75 000 \$ payable le 1^{er} juin 2018;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2019 et un autre montant de 75 000 \$ payable le 1^{er} juin 2019;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2020, un autre montant de 50 000 \$ payable le 1^{er} juin 2020 et un dernier montant de 25 000 \$ payable le 15 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau du développement durable;
- 4 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018, 2019, 2020, d'un montant de 150 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 5 - de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention

6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1174864001

CE17 1026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Expérience collective, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement « Village éphémère », du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, un terrain connu sous le nom 50-150, rue de Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie approximative de 4 170 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1170515001

CE17 1027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 592,8 mètres carrés, situé entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1161368016

CE17 1028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 337 476,52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Neolect inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 607,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214725;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1171009010

CE17 1029

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation de travaux d'aménagement du parvis au pourtour de l'édicule du métro Jarry, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1171637001

CE17 1030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 650 000 \$ à OBNL Congrès Metropolis 2017, remboursable à la Ville, en tout ou en partie, à compter de la date où il aura effectivement encaissé un revenu de trois millions deux cent milles dollars, incluant le versement de la Ville de 650 000 \$ pour lui permettre d'organiser le congrès Metropolis à Montréal en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'amendement à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177044002

CE17 1031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1173220001

CE17 1032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'offrir au conseil d'arrondissement de Lachine de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 199 703 \$ pour la prise en charge de la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$;
- 3 - d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines pour la prise en charge de la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, et ce, à compter de l'acceptation de la présente résolution par le conseil d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176096001

CE17 1033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173052002

CE17 1034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2017 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017 et reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173052001

CE17 1035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) pour un mandat de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177615001

CE17 1036

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 678,14 \$ relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au *Intelligent Community Forum Summit 2017* qui se tiendra à New York (États-Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173233001

CE17 1037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social »

Adopté à l'unanimité.

30.007 1173430006

CE17 1038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 intitulée « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176307003

CE17 1039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier la résiliation du bail 8145-001 intervenue entre la Ville de Montréal et Service de Remorquage Direct inc. (CG12 0112), en date du 30 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1173219007

CE17 1040

Considérant que le 1er juin 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA :

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 1er juin 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2036;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1171629003

CE17 1041

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 4 448,46 \$ relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de Ville responsable du dossier vélo, du 13 au 22 juin 2017, pour participer à la conférence Velo-city 2017, du 13 au 16 juin 2017, à Arnhem-Nijmegen aux Pays-Bas, ainsi qu'au Master Class qui se tiendra à Copenhague au Danemark, du 19 au 21 juin 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1177034001

CE17 1042

Vu la résolution CA17 26 0105 du conseil d'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177219001

CE17 1043

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170112003

CE17 1044

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1170746001

CE17 1045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la Société de transport de Montréal sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1173558011

CE17 1046

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice finance 2017) (RCG 16-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1173843002

CE17 1047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1167400001

CE17 1048

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les calèches », et de recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1173200002

CE17 1049

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1170387004

CE17 1050

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1173962001

CE17 1051

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de consultation publique, tenue le 24 mai 2017, par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le Projet de règlement P-17-055;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1166968004

CE17 1052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1173599002

CE17 1053

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1164869005

CE17 1054

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les états financiers 2016 de BIXI Montréal en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174368007

CE17 1055

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174346003

CE17 1056

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1173570004

CE17 1057

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1171615001

CE17 1058

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1172673001

CE17 1059

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord – Projet de règlement P-04-047-175.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1171079005

CE17 1060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de redéveloppement de l'Hôpital de Montréal pour enfants – Projets de règlement P-16-082 et P-04-047-178.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1171079006

Levée de la séance à 10 h 46

70.001

Les résolutions CE17 0975 à CE17 1060 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 8 juin 2017 à 14 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1061

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1062

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 40 000 \$ pour l'année 2017 seulement, à l'organisme Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, à même le budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale pour l'année 2017, et ce, dans le cadre de Montréal métropole de réconciliation et pour des activités additionnelles du festival Présence autochtone, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171197003

Levée de la séance à 14 h 20

70.001

Les résolutions CE17 1061 et CE17 1062 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 juin 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1063

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 juin 2017, en y retirant l'article 30.004 et en y ajoutant les articles 20.019 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1064

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture de divers accessoires horticoles pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale;
- 2 - d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15868 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1174347002

CE17 1065

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Stelem, division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs pour la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16062 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174473002

CE17 1066

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Impérial Traitement Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du service de pompage et la disposition d'eau d'infiltration à l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de trente-six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 170,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15887 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1174449001

CE17 1067

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (MSD624) pour le sauvetage nautique ;
- 2 - d'accorder à Agences de sports Tri-OMF, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16100 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'agglomération et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173687003

CE17 1068

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 414 369,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402510;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177320001

CE17 1069

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau et la sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 498 603,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP1702-138384-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177526015

CE17 1070

Vu la résolution CA17 08 0216 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 998,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-009;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174378010

CE17 1071

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 468 942,49 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel, CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 407 776,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16065 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177526012

CE17 1072

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à JPdL International inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services à titre d'organisateur professionnel de congrès (Professional Congress Organiser - PCO) afin d'appuyer l'équipe de coordination de la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI dans l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018, pour une somme maximale de 194 531,95 \$, taxes incluses, en plus des honoraires de commissions prévus au devis et portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16047;

- 2 - d'autoriser les versements suivants à la suite de la réception d'une facture détaillant les étapes réalisées et les ressources attirées :
 - un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 octobre 2017;
 - un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 décembre 2017;
 - un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 15 mars 2018,
 - un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 30 juin 2018;
 - un versement de 10 % soit un montant de 19 453, 19 \$, à la suite de la réalisation complète du mandat à la satisfaction de la Ville de Montréal incluant la remise des rapports requis;
- 3 - d'autoriser un ajustement budgétaire à la Direction générale - Congrès ICLEI pour un montant de 106 580 \$, net de ristournes, pour l'année 2018;
- 4 - d'autoriser le versement d'honoraires de commissions portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espace aux exposants comme il est prévu et décrit aux points 3.10 et 3.11 du devis technique;
- 5 - de mandater le Bureau du développement durable pour la gestion de ce contrat;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174864003

CE17 1073

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente supplémentaire entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC) et la Ville de Montréal, lequel prévoit une modification au plan du tracé de la piste cyclable sur le pont de contournement de l'Île des Sœurs qui appartient à PJCC mais dont l'exploitation, le maintien et l'entretien sont délégués à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1174368006

CE17 1074

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de Monsieur Julien Delisle, un don de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 35 231 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission par le Service des finances de reçus officiels aux fins d'impôt à Monsieur Delisle au montant total de 35 231 \$, conformément aux règles fiscales applicables;

- 3 - d'approuver le projet de convention de donation de la collection d'insectes de Monsieur Julien Delisle, pour une valeur de 35 231 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1173426002

CE17 1075

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5000 \$ à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) pour l'organisation de son congrès annuel tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Friches industrielles et développement urbain »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160604003

CE17 1076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 217 800 \$ aux organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure Initiatives collaboratives en créativité numérique de l'Entente MCC/Ville 2016-2017 :

Organisme	Contribution (\$) <i>Initiatives collaboratives en créativité numérique</i>
Agence TOPO	35 000
Centre Turbine	36 000
Conseil québécois des arts médiatiques	20 000
Festival Chromatic	20 000
Magnéto	9 000
Maison de la poésie de Montréal	30 000
MUTEK	25 000
Oboro Goboro	12 800
Perte de signal	15 000
Usine C	15 000
TOTAL	217 800

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1174407001

CE17 1077

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 19 et 20 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2017;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1170879002

CE17 1078

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) en appui à la tenue de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal, du 4 au 6 octobre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1170318002

CE17 1079

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018);

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion (Sac à dos)	Le centre de jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique des personnes itinérantes	30 000 \$
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
En marge 12 - 17	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000 \$
La Maison Benoît Labre	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176794003

CE17 1080

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy dans le cadre du dévoilement des résultats d'un sondage pancanadien mené auprès de la communauté LGBT;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;

3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177257001

CE17 1081

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 184 738 \$, incluant les frais de concours de 2 322 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales en 2017, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, conformément à l'Entente sur le développement culturel :

Projets financés dans le cadre du Programme d'art mural 2017 - Volet 1						
Promoteur	Projet	Artiste	Localisation	Budget total du projet	Budget octroyé MCC / Ville	% du budget total du projet
Difusion AGC Montréal	Rue Bélanger	VHLS (Alexandro Farto)	Rosemont-La Petite-Patrie	73 050,00 \$	47 750,00 \$	65,40%
Difusion AGC Montréal	Rue Chateaubriand	Benny Wilding (Benoit Létourneau)	Rosemont La-Petite-Patrie	24 640,00 \$	16 016,00 \$	65,00%
MU	Rue Notre-Dame Ouest	Nelio	Sud-Ouest	75 500,00 \$	48 500,00 \$	64,20%
MU	Rue Saint-Denis	Mono Gonzalez	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	47 000,00 \$	30 500,00 \$	65,00%
MURAL	Rue Victoria	1010	Ville-Marie	39 650,00 \$	39 650,00 \$	100%
TOTAL				259 840,00 \$	182 416,00 \$	

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177466002

CE17 1082

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prêt entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal pour le prêt d'une oeuvre d'art public qui sera installée dans un parc de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de licence de droit d'auteur no 503571 entre La Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada SODRAC 2003 inc. et la Ville de Montréal permettant l'exposition et la reproduction de l'oeuvre d'art;
- 3 - d'autoriser le chef de section, Équipements culturels et art public du Service de la culture, à signer le projet de licence pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1170552001

CE17 1083

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif demandeurs ci-après indiqués et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

OBNL

- Maison André-Gratton (Projet écocitoyen 2015-2017)
- Maison d'Haïti
- SAESEM (Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal)
- Ruelle de l'Avenir (Centre-Sud)
- Domaine Joly-Lotbinière

ÉCO-QUARTIER

- Éco-quartier - Mercier / Hochelaga–Maisonneuve
- Éco-quartier - Rosemont / La Petite Patrie
- Comité vert de Villeray (animé par l'Éco-quartier)

SCOLAIRE

- École secondaire St-Laurent (édifice St-Germain)
- Collège Montmorency

CUISINES COLLECTIVES

- C-Vert
- Cap St-Barnabé
- Chic Resto Pop
- Cuisine collective de Côte-des-Neiges (à déterminer).

SOCIÉTÉ PARTENAIRE

- Société des Rhododendrons du Québec

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171114003

CE17 1084

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 5e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177209001

CE17 1085

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 907 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Publications BLD inc. (CE16 1159) équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176157005

CE17 1086

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste temporaire d'agente de recherche au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 65 340 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du greffe;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2018 à 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176083004

CE17 1087

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat d'une durée de trois ans, à compter du 14 juin 2017, les personnes suivantes :
 - Madame Judy Sheehan, en remplacement de Madame Monique Savoie
 - Monsieur Paul-Antoine Troxler;
- 2 - de renouveler le mandat de Mesdames Louise Champoux-Paillé et Nathalie Benoît comme membres du Conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour une période de trois ans, à compter du 14 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1172988003

CE17 1088

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (16-065), l'ordonnance no 7 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : du 15 juillet au 31 décembre 2017, pour le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177497002

CE17 1089

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, dans le cadre d'une procédure de révision quinquennale, la révision du règlement 1440 (plan d'urbanisme) et le remplacement des règlements de zonage (1441) et de lotissement (1442), adoptés le 27 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver la révision des règlements de construction (1443) et sur les permis et certificats (1444), le Règlement n° 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318 et le Règlement n° 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adoptés le 27 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements susmentionnés et à transmettre une copie certifiée conforme à la Ville de Mont-Royal, conditionnellement à la réception préalable d'un avis du greffier de la Ville de Mont-Royal confirmant au greffier de la Ville de Montréal que les règlements de zonage (1441) et de lotissement (1442) sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter et conformes au nouveau plan d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176938001

Levée de la séance à 9 h 56

70.001

Les résolutions CE17 1063 à CE17 1089 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Dossier # : 1171683001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.1 - Patrimoine naturel - Grands parcs et plein air
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda No 1 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs- naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver (approuvée par la résolution CG12 0464) et approuver le renouvellement de cette convention telle que modifiée par cet addenda No 1, et ce, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$ – taxes non applicables.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'addenda N° 1 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver (approuvée par la résolution CG12 0464) et approuver le renouvellement de cette convention telle que modifiée par cet addenda N° 1, et ce, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$ – taxes non applicables;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-16 17:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171683001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.1 - Patrimoine naturel - Grands parcs et plein air
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda No 1 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver (approuvée par la résolution CG12 0464) et approuver le renouvellement de cette convention telle que modifiée par cet addenda No 1, et ce, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$ – taxes non applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs-nature font partie du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Leur mission consiste à conserver, à mettre en valeur et à rendre accessible le patrimoine naturel et culturel en offrant, entre autres, des activités et des services reliés à l'éducation dans le domaine de l'environnement et du loisir de plein air. Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) est un organisme dont la mission consiste à offrir des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature et des services en plein air.

Depuis 1993, la Ville (ex-CUM) a développé des ententes avec GUEPE. Au fil du temps, le mandat du GUEPE dans les parcs-nature de la Ville de Montréal s'est diversifié. En plus de la présentation des activités d'éducation relative à l'environnement, GUEPE assure également une offre de services d'accueil, de location d'équipements de plein air d'hiver et d'activités de plein air dans plusieurs parcs-nature.

En 2012, la Ville a élaboré un plan de développement et une vision sur 10 ans des activités et des services éducatifs en interprétation du milieu naturel dans les parcs-nature. En se basant sur ce plan de développement de 10 ans, la Ville a accordé le 1^{er} janvier 2013 un

contrat à l'organisme GUEPE pour un service d'accueil, pour des services d'appoint auprès de la clientèle et pour la réalisation d'activités éducatives reliées à l'environnement dans les parcs-nature de Montréal. L'article 4 de la convention stipule qu'au bout d'un terme de cinq (5) ans, cette même convention peut être renouvelée pour un terme additionnel de cinq (5) ans. La convention viendra à échéance le 31 décembre 2017. La Ville et l'organisme désirent renouveler et apporter des modifications mineures à la convention. Le Service des affaires juridiques a confirmé que les points à modifier peuvent être inclus dans un addenda.

Ce sommaire décisionnel vise donc l'approbation du renouvellement d'un contrat avec GUEPE pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 et l'approbation du projet d'addenda présentant les points à modifier dans la convention.

L'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 2.1 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0464 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, pour une somme totale de 562 810,30 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CG10 0439 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements, de location d'équipements de plein air d'hiver et l'entretien de la maison du Ruisseau et du bureau administratif GUEPE, pour un montant de 218 297,35 \$ taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG07 0441 - 29 novembre 2007 - Retenir les services de l'OBNL Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour un montant de 310 400,61 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008, pour la fourniture de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation dans le réseau des parcs-nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements dans certains parcs-nature, et pour l'exploitation de la maison du Ruisseau, le bon maintien des lieux, installations et équipements de la Ville et approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'approbation du projet d'addenda No 1 à la convention conclue avec GUEPE (approuvée par la résolution CG12 0464) et le renouvellement de cette convention, telle que modifiée par cet addenda, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme de 103 843, 77 \$ sans taxes applicables annuellement (519 218,85 \$ pour cinq ans).

Services rendus par GUEPE dans le cadre de cette convention :

- activités d'éducation à l'environnement pour le grand public et les groupes scolaires dans les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Saraguay et du Ruisseau-De Montigny;
- activités d'accueil à l'accueil des Champs du parc-nature du Bois-de-Liesse et au pavillon des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- service alimentaire de machines distributrices dans les chalets d'accueil de la maison Pitfield et de l'accueil des Champs (Bois-de-Liesse), au pavillon des marais (Pointe-aux-Prairies) et du chalet d'accueil du Bois-de-l'Île-Bizard, incluant la vente de collations au comptoir de l'accueil des Champs;
- services de location d'équipement de plein air et de cours de ski de fond dans les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation;
- entretien et location de la maison du Ruisseau.

L'organisme GUEPE peut conserver les revenus provenant des services de location de la maison du Ruisseau située au 5, avenue Oakridge à Montréal, la location d'équipements d'hiver et la gestion des machines distributrices de certains parcs-nature. GUEPE assure à ses frais l'entretien ménager et la gestion de la location de la maison du Ruisseau. GUEPE prend également en charge l'entretien de son bureau administratif situé au 1, avenue Oakridge.

L'organisme s'engage à respecter un protocole conjoint de visibilité (organisme/Ville) en annexe à la présente convention.

JUSTIFICATION

Si aujourd'hui les parcs-nature ont acquis une notoriété, c'est grâce, entre autres, aux efforts du GUEPE. L'organisme a toujours voulu offrir aux visiteurs des activités et des services de qualité. GUEPE est reconnu dans le milieu de l'éducation en environnement depuis maintenant plus de 25 ans. À travers leurs activités, l'organisme rejoint annuellement plus de 70 000 personnes. Cet organisme récipiendaire de prix d'excellence (dont le Prix de mentorat des jeunes de la Fédération canadienne de la faune) est un partenaire majeur du réseau des grands parcs.

La convention qui est présentement en vigueur stipule à l'article 4 que cette dernière se termine le 31 décembre 2017 et que conformément à l'article 4.4, les autorités municipales compétentes peuvent autoriser le renouvellement pour un terme additionnel de cinq (5) ans. Ce qui maintenant justifie l'approbation du renouvellement de la convention, avec addenda, pour les cinq prochaines années. Elle tient compte de plusieurs champs d'activités qui aident à la gestion des parcs-nature et reflète leurs besoins actuels.

Cette convention s'inscrit à l'intérieur du Plan de consolidation et de développement des activités et des services éducatifs en interprétation dans les parcs-nature – Vision 2013-2023 développée par la Ville en collaboration avec l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention proposée est de 519 218,85 \$ sans taxes pour une période de cinq ans, soit 103 843,77 \$ sans taxes par année, ce qui représente une augmentation de 6 % comparativement à l'entente actuelle qui était de 97 901,33 \$ sans taxes. Ce montant correspond à l'indexation annuelle des frais pour les services demandés.

Les services rendus sont exonérés de la TPS et de la TVQ car GUEPE est enregistré comme organisme de bienfaisance. Depuis 2013, la Ville ne paie les taxes pour les services rendus

par GUEPE.

Cette dépense est prévue à l'enveloppe budgétaire du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs — Section entretien Centre.

Les crédits de 103 843,77 \$ prévus pour chaque exercice financier de 2018 à 2022, seront réservés par le biais d'un bon de commande qui sera émis en début d'année et s'échelonnent sur une période de 12 mois.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget de 2018 à 2022.

Imputation budgétaire :

1001-0010000-101170-07167-54590-000000-0000-000000-054001

AF - Général - Agglo / Budget rég. / Secteur centre / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Autres services techniques / Général /Interprétation de la nature et accueil

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature du Cap Saint-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Saraguay et du Ruisseau-De-Montigny, qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

À titre d'information, voici les contrats et les contributions qui ont été octroyés par la Ville de Montréal à GUEPE depuis janvier 2015 :

Date	Service – arrondissement	Objet	Montant
6 janvier 2015	Saint-Laurent, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Réalisation du programme Mon école écolo 2015	15 599,00 \$
8 juin 2015	Ahuntsic-Cartierville, Direction performance, greffe et services administratifs	Soutien aux activités	200,00 \$
30 juin 2015	Saint-Laurent Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Soutien aux activités entourant la 7e édition de l'événement GUEPE en fête	300,00 \$
13 juillet 2015	Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Soutien aux activités	300,00 \$
9 mai 2016	Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Service de location d'embarcation au site nautique; service d'accueil, d'animation et de gestion de casse-croûte au Pavillon du parc Beauséjour	65 000,00 \$
21 mai 2016	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Présence d'un naturaliste et prestation de randonnées guidées au parc-nature du Bois-de-Saraguay	3 404,80 \$

28 mai 2016	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Service d'accueil et d'animation à la maison du Pressoir entre le 28 mai et le 10 octobre 2016	11 472,00 \$
1 ^{er} juin 2016	Service de la diversité sociale et des sports	Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	5 000,00 \$
13 février 2017	Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Organisation d'une activité hivernale au parc Raimbault.	2 344,38 \$
10 avril 2017	Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	Gestion, animation et promotion du Parcours Gouin, pour une période de trois ans, rétroactivement au 20 mars 2017, avec option de renouvellement de 2 ans	1 001 065,00 \$
10 avril 2017	Ahuntsic-Cartierville, Direction performance, greffe et services administratifs	Soutien aux activités	200,00 \$
12 avril 2017	Service de la diversité sociale et des sports	Soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019	8 000,00 \$
20 mai 2017	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Service d'accueil et d'animation à la maison du Pressoir entre le 20 mai et le 9 octobre 2017	13 817,10 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

GUEPE a pour mission d'offrir à la population des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ce qui atteint les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Les actions de l'organisme permettent une protection accrue de l'environnement par la préservation et la conservation des milieux naturels et par la sensibilisation des visiteurs à l'importance de protéger l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du renouvellement de la convention permettra de maintenir les services déjà offerts dans plusieurs parcs-nature de Montréal.

Les services du GUEPE permettent à des familles, enfants et adolescents de reprendre ou garder le contact avec la nature grâce à des activités accessibles.

GUEPE assure une présence dans plusieurs réseaux et assure la promotion des parcs-nature. Ces implications positionnent les grands parcs comme acteur clé dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et mettent en valeur les installations pour la population. Les activités du GUEPE augmentent l'accessibilité pour les clientèles particulières dans les parcs-nature (familles à faibles revenus, personnes vivant avec des handicaps et nouveaux arrivants).

La présence du GUEPE contribue à sensibiliser la population montréalaise à l'environnement ainsi qu'à la protection des milieux naturels.

Le non-renouvellement de la convention avec GUEPE aurait un impact très négatif sur les habitudes des usagers qui fréquentent les parcs-nature. Sans cette entente, la Ville de Montréal ne pourra offrir les services d'animation dans le réseau des parcs-nature, des

services d'accueil, le service de location d'équipements de plein air d'hiver et l'exploitation de la maison du Ruisseau pour les cinq prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par GUEPE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat d'offre de services et de la convention de partenariat : 1^{er} janvier 2018

Fin du contrat d'offre de services et de la convention de partenariat : 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée TREMBLAY
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Guylaine PARR
C/d gestion de l'entretien et des opérations
grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE

Directeur de la Direction des programmes et de
l'exploitation des parcs

Approuvé le : 2017-06-12

Directrice du service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal

Approuvé le : 2017-06-15



Dossier # : 1176135005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU) une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) — Appel d'offres public 17-15871 (2 soumissionnaires conformes). Montant total estimé : 494 967,38 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1- de conclure une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2- d'accorder à l'entreprise Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 17-15871 et au tableau des prix joint au dossier;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-16 11:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU) une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) — Appel d'offres public 17-15871 (2 soumissionnaires conformes). Montant total estimé : 494 967,38 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de panneaux balistiques des vestes pare-balles, pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à son personnel les pièces vestimentaires et de protection nécessaires afin de pourvoir aux exigences de la Convention collective des Policiers. Ce dossier reflète les besoins des policiers du groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La dernière entente-cadre pour des panneaux balistiques à l'usage du GI, d'une valeur de 274 489,42 \$, a été conclue en 2010, pour une période de deux (2) ans. Selon les données disponibles, elle a été consommée intégralement.

Le présent dossier a pour objet de recommander l'octroi d'un nouveau contrat pour l'acquisition de panneaux balistiques, à l'entreprise Équipement de Sécurité Universel inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15871, lancé par le Service de l'approvisionnement le 13 février 2017.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 1er mars 2017, accordant un délai de dix-sept (17) jours aux preneurs des cahiers des charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours, soit jusqu'au 29 août 2017.

Deux (2) addenda ont été publiés le 21 et le 27 février pour répondre aux questions des fournisseurs.

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- octroyer le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme;
- accorder un contrat pour une période de trente-six (36) mois;
- demander des prix unitaires fermes par année;
- offrir la possibilité d'indexation de prix pour les deux (2) années de prolongation prévues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0816 - 2 juin 2010 - Conclure avec la firme L'Armure d'Amérique (Canada) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de deux (2) ans pour la fourniture de panneaux balistiques pour le groupe tactique, unité canine et groupe d'intervention, suite à l'appel d'offres public 10-11234 pour un montant estimé de 274 489,42 \$ (2 soumissionnaires).
CE09 2007 - 2 décembre 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de panneaux balistiques de niveau 2 et 3A pour le remplacement des vestes pare-balles des groupes d'interventions spécialisés afin de couvrir les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi, les panneaux balistiques, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15871.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres susmentionné comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, des délais de livraison requis, ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel ne font pas partie du projet de gestion vestimentaire intégré.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Preneurs des cahiers des charges : quatre (4)

- Équipement de Sécurité Universel inc.
- Ten4 Body Armor inc.
- Ville de Laval
- TactiForce inc.

Soumissionnaires : deux (2)

- Équipement de Sécurité Universel inc.
- Ten4 Body Armor inc.

Raisons de désistement :

- l'impossibilité de déposer une soumission dans le délai requis (un preneur de cahier des charges);
- la recherche d'information (un preneur de cahier des charges).

Analyse des soumissions :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le SPVM et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU)	430 500 \$		494 967,38 \$
Ten4 Body Armor inc.	742 350 \$		853 516,91 \$
Dernière estimation réalisée	776 750 \$		893 068,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			674 242,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			36,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			358 549,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			72,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(398 100,93) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(44,6) %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SPVM a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 893 068,31 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les derniers prix payés par la Ville pour l'acquisition des panneaux balistiques.

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat était de 893 068,31 \$, taxes incluses. La plus basse soumission conforme s'élève à 494 967,38 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 398 100,93 \$ en faveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie des prix très agressifs utilisée par ÉSU inc., nouveau joueur sur le marché de panneaux balistiques.

L'analyse des échantillons d'Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire, a mis en évidence que les matériaux, la confection et les dimensions sont conformes aux exigences requises. Voir le rapport d'analyse des échantillons en pièce jointe.

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de la firme Équipement de Sécurité Universel inc. est conforme administrativement et techniquement. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Note : Les produits seront confectionnés au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :

430 500,00 \$ + 21 525,00 \$ (TPS) + 42 942,38 \$ (TVQ) = 494 967,38 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-15871 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la nouvelle de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution :

Début du contrat : 28 juin 2017

Fin du contrat : 27 juin 2020

Fin du contrat incluant les deux prolongations : 27 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves LAROCQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Yves LAROCQUE, 14 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-13

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-06-16

**Dossier # : 1171701008**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Installation Jeux-Tec Inc., pour les travaux de remplacement de gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry - Dépense totale de 338 340,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6971) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 344 987,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Installation Jeux-Tec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 340,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6971) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35,42 % par l'agglomération pour un montant de 111 583,29 \$, net de ristourne, et à 64,58 % par la Ville-centre pour un montant de 203 435,92 \$, net de ristournes.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-18 18:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171701008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Installation Jeux-Tec Inc., pour les travaux de remplacement de gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry - Dépense totale de 338 340,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6971) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de planifier le remplacement des actifs des 25 grands parcs sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), un audit a été réalisé en 2013. Le résultat de cet audit a démontré que certains actifs, dont les gradins des plateaux sportifs, sont désuets et impropres à l'usage, car ils ne répondent plus aux normes en vigueur. Certains gradins des parcs Jarry, Jeanne-Mance et La Fontaine ont été identifiés comme étant en mauvais état ou non conformes à la norme CPSC (ex. : aucun garde-corps). Pour assurer la sécurité des usagers, le remplacement de ces gradins a donc été identifié comme une priorité.

Toujours dans l'optique de la sécurité des usagers, les gradins des terrains de volley-ball de plage au parc Jeanne-Mance ont été démantelés et retirés du parc à l'été 2016. C'est à la suite d'une demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'une validation sur le site par le SGPVMR qu'il s'est avéré que l'état des gradins était jugé potentiellement dangereux pour les usagers. Donc, dans un souci de sécurité, il a été décidé de procéder à leur enlèvement immédiat en attendant le contrat de remplacement déjà prévu, faisant l'objet de la présente demande.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 12 avril 2017 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 8 mai 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 8 mai 2017, à 10 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis

le 26 avril 2017, visait à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges et à reporter la date d'ouverture des soumissions, puisque les questions (portant sur des demandes d'équivalence de produits) pouvaient possiblement avoir un impact sur le prix. Le deuxième addenda, émis le 1^{er} mai 2017, visait à apporter des modifications aux documents d'appel d'offres, plus précisément à la date d'ouverture des soumissions du formulaire de soumission à la suite de l'émission de l'addenda no 1, et à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges. Les précisions de ce second addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des Instructions aux soumissionnaires incluses au cahier des charges, la durée de validité des soumissions est fixée à 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 7 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1141117 - 28 juillet 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations DDC pour les travaux d'enlèvement des gradins aux terrains de volley-ball du parc Jeanne-Mance. Autoriser une dépense totale de 16 174,57 \$, incluant les taxes et les contingences. Appel d'offres sur invitation - Contrat n°16-6923 (4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne les travaux de remplacement des gradins pour les terrains de volley-ball de plage au parc Jeanne-Mance et les terrains de pétanque au parc La Fontaine, qui sont situés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi que pour les minis baseballs au parc Jarry situé dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus sont :

- enlèvement des gradins;
- fourniture et installation de nouveaux gradins;
- nivellement sous les gradins;
- mise en place de surface en poussière de pierre.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 %, soit 44 131, 39 \$, taxes incluses, du coût des travaux en raison des imprévus que peut engendrer notamment la nature des sols.

Les incidences représentent 2 % du total du contrat, soit 6 646,42 \$, taxes incluses. Ce montant servira à payer les frais dans des catégories de services techniques (laboratoire de contrôle de qualité) et pour les impressions des documents émis pour construction.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de cinq entrepreneurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois entrepreneurs ont déposé une soumission conforme.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A- Entrepreneurs généraux :

- 2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction;
- Construction Sojo Inc.;
- Installation Jeux-Tec Inc.;
- Les Constructions Hydrospec Inc.;
- Urbex construction Inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des cinq entrepreneurs preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 60 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 40 % n'ayant pas déposé de soumission. Les preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas donné de raisons pour lesquelles ils se sont désistés.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Installation Jeux-Tec Inc	294 209,30 \$	44 131,39 \$	338 340,69 \$
Les Constructions Hydrospec Inc.	295 678,91 \$	44 351,84 \$	340 030,74 \$
Urbex Construction inc.	363 802,75 \$	54 570,41 \$	418 373,16 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	415 927,81\$	62 389,17 \$	478 316,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			365 581,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,05 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			80 032,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			23,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 139 976,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 29,26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 690,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,50 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 29,26 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart se situe principalement au niveau de l'item mobilier, équipement et accessoires de parc (gradins en acier galvanisé), et peut s'expliquer du fait que les soumissionnaires avaient la possibilité de proposer un produit équivalent à celui spécifié au cahier des charges. Cela dit, les substitutions soumises doivent répondre aux exigences mentionnées au cahier des charges.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Il a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 26 mars 2014. Son numéro de licence RBQ est le 8358-3849-01 et son numéro d'identifiant AMF est le 3000184942. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 344 987,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 203 435,92 \$, net de ristournes, correspondant à une partie de l'investissement, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-057 « Travaux Aménagement Parcs», pour les parcs La Fontaine et Jarry.

Un autre montant maximal de 111 583,29 \$, net de ristournes, correspondant à une partie de l'investissement, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 16-049 « Travaux Aménagement Parcs», pour le parc Jeanne-Mance.

Cette dépense sera assumée à 64,58 % par la Ville centre et à 35,42 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une perspective de développement durable, le choix des nouveaux gradins, pour le remplacement de l'équipement existant, a été fait pour qu'éventuellement ces derniers puissent être récupérés et relocalisés dans d'autres grands parcs ou ailleurs dans les arrondissements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à compromettre la sécurité des usagers qui les empruntent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Comité exécutif : 28 juin 2017

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cristina ROMERO, Le Plateau-Mont-Royal
Luc GOSSELIN, Le Plateau-Mont-Royal
Jean CUIERRIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Johanne FRADETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Luc GOSSELIN, 17 mai 2017
Johanne FRADETTE, 16 mai 2017
Jean CUIERRIER, 16 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline NOISEUX
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-16

Mathieu DRAPEAU
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1177231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 816,14 \$ (contrat: 154 816,14 \$ + incidences: 10 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330104 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 164 816,14 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Senterre entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 154 816,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330104 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-15 08:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 816,14 \$ (contrat: 154 816,14 \$ + incidences: 10 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330104 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au *Circuit électrique* d'Hydro-Québec à la suite d'ententes signées avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ).

Quatre-vingt (80) bornes de recharge hors rue de niveau II (240 V) ont été acquises pour être installées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.)(CM13 0963).

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, 1 000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques(VÉ) dans plusieurs arrondissements. Ces bornes de recharges accessibles au public seront aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

En 2016, l'octroi de trois (3) contrats, un pour l'achat des bornes (CM16 0759), un autre pour l'installation (Néolect inc. pour un montant de 88 355,53 \$) et un dernier avec Hydro-Québec (CM16 1249) pour le raccordement, visait la fonctionnalité de cent (100) bornes de recharge sur rue.

Pour l'année 2017, l'objectif est de rendre fonctionnel deux cent cinquante (250) nouvelles bornes de recharge sur de nouvelles rues dans différents arrondissements de la ville.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

(SIVT) a donc mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement des différents appels d'offres dans le but de réaliser tous les travaux pour s'assurer de la fonctionnalité de ces nouvelles bornes.

En février 2017, un premier contrat a été accordé à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture des bornes (CM17 0153 et CM17 0600) et un second contrat à Hydro-Québec pour le raccordement de ces bornes (CM17 0152).

En avril 2017, deux (2) appels d'offres publics ont été lancés, # 330103 et # 330104 pour les travaux d'installation de ces bornes. Le dépôt des soumissions de l'appel d'offres 300103 a été le 26 avril 2017 alors que celui de l'appel d'offres du présent dossier a été le 10 mai 2017. En scindant l'ensemble des travaux d'installation en deux appels d'offres, la Direction des infrastructures visait à obtenir les services de plus d'un entrepreneur et de meilleurs prix.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0600 - 15 mai 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$ taxes incluses, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, comprenant celles applicables aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat gré à gré accordé à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$ taxes incluses (1170414001);

CM17 0153 - 20 février 2017 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré de 1 543 750 \$ (taxes incluses) à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques et autoriser une dépense maximale de 1 698 125 \$, taxes incluses (1170414001);

CM17 0152 - 20 février 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 905 316,23 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif (1177231007);

CM16 1478 - 19 décembre 2016 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (1160160004);

CM16 1249 - 21 novembre 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 262 410,31 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif (1167231044);

CM16 0759 - 21 juin 2016 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses (1163253002);

CM16 0805 - 21 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et la

délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée (1150335003);

CM16 0614 - 17 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge (1150335001);

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses (1123455002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat vise l'installation de cent seize (116) bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal.
Les arrondissements visés sont :

- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Rosemont-La Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Verdun
- Villeray-Saint-Michel-Parc Extension

À noter qu'un bon de commande est présentement en préparation pour l'octroi des travaux visant l'installation de cent quarante (140) autres bornes afin de compléter l'ensemble des travaux dans quatre (4) autres arrondissements (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau -Mont-Royal, Sud-Ouest et Ahuntsic-Cartierville) et dans ceux de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Villeray-Saint-Michel-Parc Extension. Par délégation de pouvoirs, ce contrat sera octroyé à Senterre entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public 300103, au montant de 85 282,71 \$ taxes incluses.

Le coût unitaire moyen pour l'installation des cent seize (116) bornes du présent dossier est plus élevé que celui du contrat #300103 pour l'installation de cent quarante (140) bornes. Cela s'explique par la quantité des raccordements aéro-souterrains beaucoup plus élevée ainsi que par une plus grande quantité de filage qui en découle. De plus, Senterre entrepreneur général inc. a ajusté ses prix unitaires à la hausse pour le présent contrat.

À noter que six (6) bornes qui n'ont pas été installées lors des phases précédentes seront installées en 2017, pour atteindre un total de 256 bornes à installer.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 25 802,69 \$, taxes incluses, soit 20 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau de soumission. Ce pourcentage de contingences a été déterminé considérant le montant peu

élevé prévu pour les travaux jumelé au fait que plusieurs facteurs inconnus peuvent survenir lors des travaux, étant donné que l'installation des bornes de recharge est une nouvelle discipline à la Ville depuis un peu moins de 2 ans.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais d'achat du mobilier accessoire. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart de -10,7%, entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission.

L'analyse de la plus basse soumission montre que l'écart se situe principalement au niveau de l'article de raccordement aéro-souterrain, où la quantité élevée prévue dans le bordereau a eu un impact sur l'écart entre les prix de cet article.

Compte tenu que l'écart de 10,7 % est favorable à la Ville de Montréal et qu'il se situe dans un domaine de valeur acceptable, la DGPEC appui la recommandation d'octroi du contrat.

L'implantation de 116 nouvelles bornes de recharge dans les quartiers centraux s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

L'installation des bornes de recharge permettra à Montréal de confirmer son leadership en terme d'électrification des transports, tout en amorçant le déploiement des 1 000 bornes de recharge souhaitées à l'échelle de son territoire d'ici 3 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 164 816.14 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 10 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et prévue au PTI de la Direction des transports du SIVT. Elle représente un coût net de 150 499,10 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt 16-075 «Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques» de la Ville de Montréal.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 2 du Plan d'action *Montréal durable 2016-2020* «Électrifier et optimiser les transports montréalais».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation de dépense serait retardée ou refusée, l'échéancier des travaux devra être modifié ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des bornes pour 2017. Dans un même ordre d'idée, cela compromettrait les objectifs que la Ville s'est fixée dans sa stratégie d'électrification des transports d'obtenir 1000 bornes de recharge d'ici 2020.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 7 septembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu que l'installation d'une borne se fait en deux heures, qu'elle nécessite qu'une entrave partielle sur le trottoir sans aucune entrave dans la rue, il a été décidé qu'une stratégie de communication n'était pas nécessaire pour les fins de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2017

Fin des travaux: novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MORIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Guy LAROCQUE, Verdun
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Rachid REKOUANE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Rachid REKOUANE, 9 juin 2017
Guy LAROCQUE, 8 juin 2017
Dang NGUYEN, 8 juin 2017
Richard C GAGNON, 8 juin 2017
Isabelle MORIN, 7 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ervin KOJIC
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux, en
remplacement de la directrice de direction

Approuvé le : 2017-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-06-14

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	330104
	No du GDD : 1177231057
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Divers arrondissements dans la Ville de Montréal.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	18 - 4 - 2017
	Ouverture originalement prévue le : 10 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	10 - 5 - 2017
	Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
27 - 4 - 2017	Mise à jour de critères pour évaluation du rendement des fournisseurs
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	-

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	4
Nbre de soumissions reçues	2
	% de réponses 50
Nbre de soumissions rejetées	0
	% de rejets 0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
	Date d'échéance initiale : 7 - 9 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs
	Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SENTERRE ENTREPRENEUR GENERAL INC.	129 013.45	25 802.69	154 816.14
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	282 332.61	56 466.52	338 799.13
Estimation	Interne	144 480.73	28 896.15
			173 376.88
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-10.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			118.8%
Dossier à être étudié par la CEC :			
Oui	NON	X	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
			<input type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
			<input type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>			

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	SENTERRE ENTREPRENEUR GENERAL INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	154 816.14
Montant des incidences (\$) :	10 000.00
Date prévue de début des travaux :	7 - 8 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	3 - 11 - 2017



Dossier # : 1175364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Démolition Panzini inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 289 583,44 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 5917 - 4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 289 583,44 \$, taxes incluses, afin d'accorder un contrat à Démolition Panzini inc., pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 839,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5917;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-18 22:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Démolition Panzini inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 289 583,44 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 5917 - 4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La déconstruction du 4815 et 4815A, rue Buchan s'intègre dans le contexte du réaménagement urbain afin de répondre aux besoins de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce en matière d'espaces verts requis pour desservir plus précisément le secteur communément appelé Le Triangle Namur-Jean-Talon. Cette étape se trouve sur le chemin critique, puisque ce site doit être libéré afin que la Ville de Montréal puisse procéder à la reconfiguration, prochainement, à l'intersection des rues Buchan et Paré et de l'avenue Victoria, permettant d'augmenter la superficie de l'emplacement destiné à l'aménagement du parc qui comprendra une aire de jeux destinée aux enfants et un parc multifonctionnel pour les adultes.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Déconstruction du 4815 et 4815A, rue Buchan 	Juillet 2017	Septembre 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'un parc dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce 	Printemps 2018	Été 2018

Un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal «Le Devoir». Étant donné la nature des travaux et la valeur estimée des travaux, les conditions d'admissibilité des documents d'appel d'offres n'exigent pas que les soumissionnaires doivent détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers à la date de dépôt de leurs soumissions.

Un premier appel d'offres public a été annoncé le 22 mars 2017 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de trente-neuf (39) jours afin d'obtenir les documents SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 1 mai 2017 et étaient valides pour 120 jours, à partir de cette date. L'appel d'offre 5897 a dû être annulé le 5 mai 2017 puisqu'une communication a été fournie à un seul des soumissionnaires lors de la période de l'appel d'offre au sujet des contingences. Malgré le fait que cette communication n'a aucun impact sur le coût des travaux, l'appel d'offres a dû être annulé étant donné que l'intégrité du processus a été compromise.

Un deuxième appel d'offres public a été annoncé le 15 mai 2017 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 21 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions ont été déposées le 5 juin 2017 et étaient valides pour 120 jours, à partir de cette date. Un addendum a été émis durant la période d'appel d'offres (26 mai 2017), afin d'ajouter des dates de visite des lieux. Cet addendum est sans conséquence sur l'estimation des professionnels.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours. Le contrat doit être octroyé avant le 2 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1672 - 19 octobre 2016 - Autoriser une dépense de 2 624 688 \$ afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Automobiles Uptown inc., tous les droits qu'elle détient, à titre d'emphytéote, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, d'une superficie de 4 766,1 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-de-Dame-de Grâce;

CA16 170177 - 6 juin 2016 - Approbation d'un projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1 (1) et E.1 (3), qui comprennent les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

CE16 0680 - 27 avril 2016 - Autorisation d'un virement de crédits d'un montant de 6 194 263 \$ entre le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013, afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace ltée et al., tous les droits qu'ils détiennent à titre de propriétaires, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, construit sur un emplacement de 4 766,1 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (1164602003).

CA16 170085 - 4 avril 2016 - Approbation de la promesse de vente par laquelle la société Automobiles Uptown inc., à titre d'emphytéote, promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan (1164315001).

CA16 170086 - 4 avril 2016 - Approbation de l'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace ltée et al., tous les droits que les propriétaires détiennent dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan (11543150003).

CA16 170008 – 18 janvier 2016 – Renouvellement de l'imposition des réserves à des fins de parc sur les lots 2 648 742 et 2 648 743, là où se trouve le concessionnaire Volvo; et, non-renouvellement et radiation de l'inscription des réserves sur les lots 2 648 745 et 2 648 746 à leur échéance.

CM15 0217 – 24 février 2015 – Adoption du règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur – Jean-Talon Ouest (« Le Triangle ») (1141019001).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet Ville centrale).

CA13 170360 - 30 septembre 2013 - Imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 2 648 745, 2 648 746, 2 648 742 et 2 648 743 (1130558004).

CE13 0512 - 24 avril 2013 - Adoption d'une résolution mettant fin à l'appel d'offres 209201 (CE13 0061) et autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1, lots 1 et 2 (1134223001).

CM13 0144 - 26 février 2013 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique (1124223005).

CE13 0061 - 23 janvier 2013 - Adoption d'une résolution autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1 - Lot 1 et mandatant la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour la production des plans et devis, le suivi du processus de gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux (1124223007).

CA12 170332 - 10 octobre 2012 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Catalyse urbaine pour les études complémentaires, la planification et la préparation des plans et devis visant le réaménagement des surfaces dans le territoire ayant fait l'objet d'un concours de design urbain, en tant que lauréate de ce concours, et ce, conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 15 septembre 2010, pour un montant de 1 349 806,50 \$, taxes incluses (1123886006).

CM12 0862 - 24 septembre 2012 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (1124223004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Démolition Panzini inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Conséquemment, l'envergure des travaux se résume comme suit :

- Déconstruction du bâtiment principal, incluant ses fondations;
- Gestion des matériaux;
- Décontamination des sols.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 \$.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, sept (7) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 57 % des soumissionnaires. Tous les preneurs de cahier des charges ont été contactés mais tous n'ont pas été rejoints. Parmi les preneurs n'ayant pas soumissionné, Les Entreprises Ventec Inc ont signifié avoir un problème de calendrier avec leurs projets en cours. Les deux (2) autres preneurs n'ont pas pu être rejoints.

Les soumissions déposées par les entreprises Excavation René St-Pierre inc., Services Environnementaux Delsan-A.I.M. inc., Les Services de construction Démo Spec. inc., Gestion Dexsen inc., C.F.G. Construction inc. et Panzini Démolition inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Ci-joint les offres de services :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Démolition Panzini inc	222 468,75 \$	33 370,31 \$	255 839,06 \$
Excavation L. Martel inc.	251 787,20 \$	37 768,08 \$	289 555,28 \$
Les Services de Construction Demo Spec inc.	254 193,92 \$	38 129,99 \$	292 323,01 \$
Démolition AM de l'Est du Québec inc.	266 776,39 \$	43 016,46 \$	329 792,85 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes			289 588,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			291 877,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			73 953,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			28,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(33 748,95) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(11,65) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			33 716,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,18 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Démolition Panzini inc. qui est de 11,5 % (33 748,95 \$) plus bas que l'estimation des professionnels. Le principal écart entre la soumission de Démolition Panzini inc. et l'estimation des professionnels est dans la section 8 Nettoyage et régalaage final. De plus, le coût moyen des soumissions reçues est de 0,8 % (2 289,54 \$) plus haut que l'estimation des professionnels.

En ce sens, nous pouvons conclure que l'estimation des professionnels est fidèle à la réalité du marché.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Démolition Panzini inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce no. 1: Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Démolition Panzini inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec ou de la liste émise des entreprises non admissibles par le RENA (registre des entreprises non admissibles au contrats publics), détient une attestation valide délivrée par Revenu Québec et possède les catégories de compétences requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat pour édifices publics et dont copie est jointe à la formule de soumission. L'entreprise ne fait pas partie des entreprises non autorisées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (voir pièce no. 2: Documents de soumission et attestations).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 289 583, 44 \$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 222 468,75\$, taxes incluses, un montant pour des travaux contingents de 33 370,31\$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 33 744,37\$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).
Un montant maximal de 264 428.28 \$, net des ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-013 - « Intervention municipale./Projet Namur-Jean-Talon ».

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet consistent en la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La phase de déconstruction du site Volvo (l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan) se trouve sur la séquence des étapes qui doivent permettre la livraison du terrain pour l'aménagement d'un parc dans le contexte du projet du Triangle Namur Jean-Talon. Tout retard dans l'octroi du contrat de la phase de déconstruction aura une conséquence sur le calendrier global du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions à prendre pour annoncer la déconstruction et décontamination du site Volvo seront déterminées par l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2017
Fin des travaux : septembre 2017

Suivant les travaux de démolition du bâtiment, de même que la réhabilitation des sols, les unités administratives responsables de l'aménagement du parc projeté, dont la

responsabilité incombe au SMVT et à l'arrondissement, auront la responsabilité de l'immeuble acquis aux fins d'aménagement d'un parc local.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suivant les critères d'examen du Guide d'Information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier ne sera pas soumis à la commission puisque la valeur du contrat à octroyer est inférieure à 10 M \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Lucie CAREAU, 14 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-16

**Dossier # : 1175991003**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. Inc, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique. - Dépense totale de 440 354,25 \$, taxes incluses (contrat: 379 417,50 \$, contingences: 37 941,75 \$, incidences: 22 995,00 \$) - Appel d'offres public # JA-00052-PH2-MF - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 440 354,25 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 359,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-Ph2-MF ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-19 13:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175991003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. Inc, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique. - Dépense totale de 440 354,25 \$, taxes incluses (contrat: 379 417,50 \$, contingences: 37 941,75 \$, incidences: 22 995,00 \$) - Appel d'offres public # JA-00052-PH2-MF - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Construit à la fin des années 30, le bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique est l'un des bâtiments techniques importants dans le fonctionnement du Jardin botanique. Il abrite le système de chauffage principal, à savoir les chaudières d'eau chaude, les réservoirs de mazout, les ateliers des employés de métiers du Jardin botanique et de l'Insectarium, et depuis peu, les deux nouvelles génératrices installées pour répondre aux éventuelles urgences. La désuétude et le vieillissement de plusieurs composantes de ce bâtiment, sa toiture, son revêtement extérieur, son système de ventilation et ses finis intérieurs, imposent des travaux de réfection et d'entretien pour préserver l'intégrité architecturale et structurale du bâtiment et assurer sa pérennité, mais aussi rendre les locaux occupés par des employés plus fonctionnels et conformes aux normes des lois sur la santé et sécurité au travail.

Le mur de fondation est parmi les parties du bâtiment qui doivent faire l'objet de travaux de réparation et d'imperméabilisation pour corriger le problème d'infiltration d'eau important dans le sous sol.

La réfection de ce bâtiment a fait l'objet de deux contrats octroyés par les instances de la Ville en 2015 et 2016 dans le cadre de la phase 1 du projet. La description des travaux relatifs à cette phase sont décrits dans le tableau ci-dessous. Une partie des travaux (indiquée en italique dans le tableau) a été retiré du contrat de l'entrepreneur mandaté lors de cette phase, étant donné les nombreux défauts dont il a fait preuve, notamment un important manquement en termes de planification générant un retard important des travaux, une mauvaise organisation du chantier, et une déficience dans la protection des parties démolies du bâtiment. La lettre d'avis de défaut envoyée à l'entrepreneur et à sa caution pour demander de corriger la situation est en pièce jointe de ce sommaire. Lorsque nous avons constaté que la situation n'était pas corrigée, la décision de la résiliation du contrat fut prise et l'entrepreneur en a été informé. Nous avons demandé de finaliser les travaux de mécanique et d'électricté, qui étaient avancés et pour nous permettre de recevoir les garanties prévues pour les équipements reçus et déjà installés. Nous avons retiré les autres travaux, qui pouvaient être réalisés par d'autres dans le cadre d'une autre contrat. Nous avons exigé la protection de tout le bâtiment pour éviter sa dégradation notamment durant l'hiver, ce à quoi a consenti l'entrepreneur. Selon le contrat, la Ville est tenue de payer le coût des travaux réalisés ainsi que les matériaux reçus sur le chantier. Aucun frais de résiliation ne sera versé à l'entrepreneur.

Pour compléter les travaux nécessaires pour la correction de toutes les déficiences du bâtiment, une phase 2 a été lancée. Les travaux concernés par cette phase consistent à compléter les travaux retirés à l'entreprise Devcor 1994 et d'autres travaux non prévus dans son contrat, notamment des déficiences du bâtiment découvertes suite à la démolition réalisée lors de la 1e phase, dont la structure métallique du bâtiment et la maçonnerie de ses parapets en état de dégradation avancée, ainsi que d'autres travaux prévus décrits dans le tableau ci-dessous.

Pour l'élaboration des plans et devis et surveiller les travaux de cette phase, nous avons retenu, suite à un appel d'offres sur invitation, la firme d'architecture Cardin Ramirez Julien inc pour le volet architecture du projet et la coordination du projet. Un contrat a été octroyé à cet effet pour un montant de 88 032,90 \$.

Deux firmes d'ingénierie (mécanique et structure) ont été retenues sur appel d'offres sur invitation également pour supporter la firme d'architectes dans le cadre de ce projet.

Étapes du projet	Travaux	Fournisseur	État	Coûts	Date de début	Date de fin
Phase 1 - Terminée				1 596 505,00 \$	29 juillet 2015	7 juin 2017
Plans et devis / surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> la réfection de la toiture qui a complété sa durée de vie utile; la réfection du mur extérieur altéré et déformé à cause des infiltrations d'eau ; (environ 40 % des travaux réalisés par Devcor) la réfection de quelques portes et fenêtres; (environ 60 % de ces travaux ont été réalisés par Devcor) 	GCBD Architectes (CE15 1321).	Contrat terminé	240 425,73 \$	29 juillet	30 mai 2017
Réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> l'enlèvement de surfaces contaminées à l'amiante; la réfection du système de ventilation dans les ateliers pour favoriser l'extraction de l'air vicié en raison des activités qui s'y déroulent (peinture, soudure, mécanique); réfection de la dalle du rez-de-chaussée et de ses éléments structuraux, endommagés à cause des infiltrations d'eau; 	Devcor 1994: (CM16 0764)	Contrat résilié	1 356 079,27 \$	16 juin 2016	27 mars 2017 (sommaire de résiliation en cours)

	<ul style="list-style-type: none"> • le réaménagement intérieur de certains locaux pour atteindre une utilisation optimale des espaces; • la démolition d'un système mécanique non fonctionnel situé dans la chaufferie du complexe "C" et l'aménagement des espaces d'entreposage; • le réaménagement des espaces extérieurs entourant le bâtiment de la chaufferie. 					
Phase 2- En cours				2 553 306,95 \$		
Plans et devis / surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la toiture • Réfection de la maçonnerie • Réaménagement intérieur, • Imperméabilisation du mur de fondation • Réfection des portes et fenêtre du complexe B 	Cardin Ramirez Julien inc, NCK, BC # 1196502 Les consultants MESC BC # 1199539	En cours En cours En cours	88 032,90 \$ 23 914,80 \$ 24 000 \$	1 mai 2017 1 mai 2017 1 mai 2014	En cours
Réalisation des travaux		Le Groupe Lefebvre MRP	Objet du présent sommaire	417 359,25	A la date de la résolution	25 Août 2017
Étape à venir						
Réalisation des travaux autres que les travaux d'imperméabilisation		À venir		2 000 000 \$ (estimation)	4 septembre 2017	31 janvier 2018

Les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation ont été jugé prioritaire, étant donné le risque de dommage sur les équipements installés lors de la phase 2, dans la salle mécanique qui abrite les nouvelles unités de ventilation et ses systèmes de contrôle, à cause des infiltration d'eau. Ils sont l'objet du présent contrat.

Il est important de noter que ce bâtiment abrite la principale chaufferie qui alimente tout le jardin botanique en chauffage qui n'est interrompu qu'une courte période de l'année (le mois de juillet). Lors de la planification du projet, une question sur les conséquences des travaux sur le chauffage dans les serres du Jardin botanique a été posée, l'entrée de gaz du bâtiment et de son régulateur étant situés dans la zone des travaux. Les professionnels ont estimé que le coût pour la maintenir fonctionnelle, en créant un soutènement temporaire, était de 80 000 \$. Une autre solution proposée était de faire déplacer temporairement cet équipement par la compagnie Gaz métró et de le réinstaller après les travaux. Gaz Métró a estimé cette tâche à 41 000 \$ (taxes incluses), un estimé préliminaire qui n'inclut pas les coûts de réparation requis au cas où des bris surviendraient lors de la manipulation de l'équipement ou si des éléments devaient être remplacés.

Avec ces hypothèses, pour un meilleurs contrôle du montant du contrat, nous avons donc sollicité un prix pour deux alternatives, sur deux bordereaux distincts: Alternative A avec

soutènement temporaire de l'entrée de gaz et Alternative B, sans soutènement de l'entrée de gaz.

Pour retenir un entrepreneur général qualifié pour réaliser ce projet, un appel d'offres public# JA-00052--PH2-MF a été publié dans la presse et sur SEAO (# 1078949) le 29 mai 2017 pour une période de 17 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu au service du greffe le 14 juin.

Trois addenda ont été publiés:

- En date du 5 juin 2017, pour modifier les pentes d'excavations, suite à la réception d'un rapport d'un consultant à cet effet,
- En date du 8 juin 2017, pour publier le rapport d'analyse environnemental, tel que demandé par les soumissionnaires,
- En date du 13 juin 2017, pour corriger une erreur sur le bordereau soulevée par un soumissionnaire.

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA1775991001 (21 avril 2017): approuver un projet de convention par lequel, firme Cardin Ramirez Julien inc ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture requis pour réaliser les plans et devis, surveiller les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie Phase 2, pour une somme maximale de 88 032,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation #17-16009 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- BC # 1196502, octroyé à la firme NCK, d'un montant de 23 914,80 \$, pour fournir des services professionnels en structure dans le cadre de la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique Phase 2: Appel d'offre sur invitation # JA-00052-SP-S (3 offres)
- BC # 1199539, octroyé à la firme Les consultants MESC d'un montant de 24 834,60 \$, pour fournir des services professionnels en Mécanique et électricité dans le cadre du projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique Phase 2: Appel d'offre sur invitation # JA-00052-SP-ME (2 offres)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à l'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P Inc. pour les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique

Le bordereau de soumission comprend un montant de 10 % pour les contingences.

Par ailleurs, une somme de 20 000 \$, avant taxes, équivalant à 5,22 % de la dépense totale du projet, est prévue à titre d'incidences pour honorer les services de laboratoires à impliquer dans le contrôle de la qualité des matériaux (excavation et remblayage) ainsi que pour couvrir les frais de Gaz métro, qui devra intervenir sur le site pour la fermeture et la réouverture de l'entrée de gaz durant les travaux. D'autres frais seront déboursés pour le déplacement d'équipements entreposés sur place, notamment, deux contenants.

Ce montant d'incidences nécessaire pour compléter le projet est réparti comme suit:

Justification	Montant
Laboratoires	10 000 \$
Frais de gaz métro	4 000 \$
Autre	6 000 \$

Total (avant taxes)**20 000 \$****JUSTIFICATION**

Quatre entreprises ont acheté le cahier des charges. Trois soumissions ont été déposées. Le quatrième n'a pas soumissionné car son carnet de commande ne lui permettait pas de respecter l'échéancier demandé.

Suite à l'analyse des soumissions, il a été constaté que le plus bas soumissionnaire pour l'alternative A avait omis d'ajouter le montant des contingences dans son formulaire de soumission. Une correction a été réalisée et confirmée par le soumissionnaire par courriel (voir courriel en pièce jointe). Le montant indiqué au tableau ci-dessous est le montant corrigé.

Les trois soumissions reçues ont été jugées conformes.

Voici le tableau présentant les offres des soumissions pour les deux alternatives:

Soumissions	Alternative A			Alternative B			
Groupe Lefebvre	379 417,50 \$	37 941,75 \$	417 359,25 \$	Antagon internatonna l	313 656,48 \$	31 365,64 \$	345 022,12 \$
Antagon internatonna l	388 891,91 \$	38 889,19 \$	427 781,10 \$	Groupe Lefebvre	350 673,75 \$	35 067,38 \$	385 741,13 \$
Groupe MGB	541 949,00 \$	54 194,90 \$	596 143,90 \$	Groupe MGB	373 226,87 \$	37 322,69 \$	410 549,56 \$
Dernière estimation réalisée			500 987,46 \$				397 969,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			480 428,08 \$				380 437,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15,11 %				10,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes			178 784,65 \$				65 527,44 \$
			42,84 %				18,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(83 628,21) \$				(52 947,74) \$
			(16,69) %				(13,30) %
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse conforme			10 421,85 \$				40 719,01 \$
			2,50 %				11,80 %

L'analyse de ce tableau montre que:

Le plus bas soumissionnaire de l'alternative A est le groupe Lefebvre: 417 359,25 \$

Le plus bas soumissionnaire de l'alternative B est Antagon International: 345 022,12 \$

Malgré l'avantage du prix, nous ne pouvons choisir pas l'alternative B car, selon une correspondance reçue de la compagnie Gaz Métro et une conversation tenue avec son représentant sur les lieux, celle-ci n'est pas en mesure de nous confirmer sa disponibilité pour la réinstallation de l'entrée de gaz, au début du mois d'août. Or, la chaufferie doit obligatoirement être opérationnelle à ce moment-là.

Aussi, nous recommandons, l'adoption de l'alternative A et l'octroi du contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.

Un écart de 16,69 % en faveur de la Ville est constaté entre la dernière estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme reçue. Cet écart est notamment attribuable au coût des travaux de soutènement temporaires, que les professionnels ont estimé à 80 000 \$ avant taxes, versus 50 000 \$ pour l'entrepreneur.

L'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et son attestation de Revenu Québec est valide. Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de 440 354,25 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 383 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-025 - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM16 0257). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux, nécessiteront une coupure de gaz naturel, lequel alimente les chaudières de la chaufferie principale impliquée dans le chauffage de toutes les serres du jardin. Or, cette coupure n'est possible que durant le mois de juillet, période durant laquelle le chauffage n'est pas requis pour le maintien des plantes dans les serres. Pour nous permettre de faire coïncider nos travaux avec cette période, il est nécessaire d'octroyer ce contrat à la séance du comité exécutif du 28 juin. Les travaux sont prévus dès la première semaine du mois de juillet, tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 28 juin, octroi du contrat

- Le 5 juillet début des travaux
- Le 25 août, fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Hakima Amari

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-06-19

CE : 20.007
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes) ou 419 580 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$ taxes incluses (419 580 \$ excluant les taxes)
2. d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-14 10:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuariers avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes) ou 419 580 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite de Montréal pour une durée de 5 ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- Estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville;
- Établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville;
- Participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville;
- Offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.);
- Fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de 5 ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) ans additionnels.

La convention a été reconduite pour une deuxième année, soit pour la période allant du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017 (CG16 0455), conformément au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0455 - 25 août 2016 - 1163720002 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017

CG15 0394 - 18 juin 2015 - 1153720001 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016

CE10 1968 - 8 décembre 2010 - 1104084004 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuaire pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Le domaine et les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de type récurrent. La nature de ces travaux font en sorte qu'ils sont requis année après année.

En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle, soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constituent un atout important (les fusions des régimes de retraite, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.), nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite pour chacune des années à titre indicatif seulement. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :

La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;

Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif , porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégué. » (notre soulignement)

Impact financier pour l'exercice 2018

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. Nous utilisons l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2016 (125,9) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2015 (124,9) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 0,8 %.

Dans un deuxième temps, nous devons établir le nombre d'heures de consultation anticipées pour la période visée (1 an). Compte tenu des travaux anticipés (poursuite des travaux visant la séparation du service des participants aux différents régimes en deux volets (pré 2014 et post 2013), impacts du PL75 sur l'administration des régimes, modifications de la charge de retraite, travaux associés aux états financiers de la Ville reflétant le nouvel environnement des régimes de retraite, etc.), nous prévoyons avoir besoin d'une banque d'environ 2 900 heures.

En appliquant les taux horaires de 2018 à la banque d'heures, nous obtenons un montant total de 419 580 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 482 412,11 \$. En fait, la somme demandée est similaire à la moyenne annuelle des sommes requises dans le budget initial ajustées du facteur d'indexation.

Le coût total maximal de ce contrat de 440 500 \$ (taxes nettes) sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction du financement de la trésorerie et des caisses de retraite à la hauteur de 100 000 \$ et au niveau des dépenses communes (Bureau des régimes de retraite) pour 340 500 \$.

Ce dossier présente un ajustement à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite à la hauteur de 55 000 \$ pour l'exercice 2018. Cet ajustement sera renversé à l'exercice 2019. De plus, pour l'exercice 2018 un retrait de budget de 51 900 \$ est prévu en vertu du dossier 1163720002. Le retrait du budget de 51 900 \$ se fera au niveau du Bureau des régimes de retraite.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale pour les crédits attribués au Service des finances. Pour ce qui est des crédits attribuables au Bureau des régimes de retraite, les dépenses seront mixtes dont la répartition était pour 2017 36,9 % pour l'agglomération et 63,1 % pour le local.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions pourraient engager des dépenses à cet effet et, par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-06

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-06-14



Dossier # : 1176850004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Infrastructel Inc., pour un prêt de main d'oeuvre de conception, suite à l'appel d'offres public 1639 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 332 818.13 \$, taxes incluses avec prolongation possible de 18 mois, si autorisé ultérieurement par le CE- Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de services professionnels à Infrastructel inc. pour un prêt de main d'oeuvre de conception, suite à l'appel d'offres public 1639, dans le cadre des projets de reconstruction ou de modifications du réseau souterrain de la CSEM au montant de 332 818.13 \$ (taxes incluses) avec possibilité de prolongation de 18 mois.
2. imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-06-19 10:22

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1176850004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Infrastructel Inc., pour un prêt de main d'oeuvre de conception, suite à l'appel d'offres public 1639 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 332 818.13 \$, taxes incluses avec prolongation possible de 18 mois, si autorisé ultérieurement par le CE- Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux inspections par caméra 360 degrés évaluant l'état des structures et l'encombrement général des câbles, il faut une main d'oeuvre additionnelle pour monter les dossiers de réparation des structures, évaluer les coûts et mettre en chantier la reconstruction des toits ou des structures complètes de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1639, le 12 juin 2017 (séance 21.T.1)

LA CSEM a fait un essai sur un contrat semblable à petite échelle du 15 janvier 2017 au 14 avril 2017.(Contrat 1614, sur invitation au montant de 83 862 \$).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services avec la firme Infrastructel Inc., ayant obtenu le pointage le plus élevé, par le comité de sélection.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 8 firmes ont pris possession des documents et 3 d'entre elles ont soumis des offres. Les trois propositions reçues ont été jugées recevables et

analysées par le comité de sélection.

Principaux éléments					
Date de parution (SEAO + Constructo)					11-mai-17
Disponibilité des documents					11-mai-17
Date de fin de la période d'appel d'offres					31-mai-17
Durée de l'appel d'offres					20 jours
Preneur d'un cahier de charges :					8 entreprises
N'ayant pas soumissionné		AECOM, Consultants S.M., Services EXP, Stantec, Transit arpenteurs.-géomètres Inc.			5 entreprises
Ayant soumissionné					3 entreprises
Soumissions conformes		Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)	Total (avec taxes)
Infrastructel Inc.		83,3	4,01	289 470,00 \$	332 818,13 \$
Axor		77,3	3,44	321 800,00 \$	369 989,55 \$
CIMA+		86	3,19	370 700,00 \$	426 212,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues					376 340,00 \$
Dernière estimation réalisée L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (27 mars 2017)					426 557,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(93 739,12) \$
					(%) -22%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)					(43 521,87) \$
					(%) -13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					93 394,20 \$
					(%) 28%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					(37 171,42) \$
					(%) -11%
La CSEM n'avait pas eu un besoin ou un contrat semblable depuis 10 années.					
Le taux horaire du contrat sur invitation, à l'essai (de courte durée) était de 70\$/heure.					
La moyenne du taux horaire de ce contrat est de 61 \$/heure.					
Ce contrat de 18 mois, renouvelable est plus attrayant que le précédent (3 mois), donc les prix sont plus agressifs					
La gestion technique et quotidienne des travailleurs est assurée par la CSEM.					

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires de conception à chacun des contrats de modification de réseau.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La CSEM doit entretenir son réseau rapidement en harmonie avec les autres instances et services de la Ville de Montréal pour minimiser les impacts aux riverains et aux commerces avoisinants. Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres: 11 mai 2017

Ouverture des soumissions: 31 mai 2017

Comité de sélection: 8 juin 2017

Octroi du contrat: 28 juin 2017

Fin de contrat: 22 décembre 2018 plus prolongation possible si approuvée

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis - Ext POIRIER, Commission des services électriques
Sylvie - Ext DAGENAIS, Commission des services électriques
Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques

Lecture :

Sylvie - Ext DAGENAIS, 12 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-06-19

CE : 20.010
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi ² , situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, à des fins de recherche agroalimentaire, moyennant un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-08 09:00

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi ² , situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 1999, la Ville de Montréal a acquis de la Ville de l'Assomption la ferme expérimentale de l'Assomption, sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, afin d'y établir ses activités de production d'arbres et d'arbustes. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 8 319 512 pi², sur lequel est érigé un bâtiment de 1 étage, principalement voué à la recherche et équipé de laboratoires.

Depuis la date d'acquisition de la pépinière, la Ville de Montréal loue à l'organisme le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, (le « CIEL »), des espaces de bureaux, de laboratoires et d'entrepôt ainsi qu'un dépôt de pesticides non chauffé pour une superficie totale de 14 403,90 pi². Lorsque la Ville a acquis le site, il a été convenu entre les parties que la Ville devra poursuivre des programmes de recherche et/ou de développement agroalimentaire jusqu'en octobre 2017. L'obligation de maintenir ces programmes de recherche dans l'immeuble arrivera à échéance le 21 octobre 2017 mais le Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») souhaite toutefois prolonger le bail pour un terme de 5 ans au loyer marchand.

Dans un souci de saine gestion, il a été convenu entre les parties d'effectuer un mesurage de la superficie en prenant en considération les espaces communs de l'entrepôt. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en collaboration avec le SGPVMR, a établi des corridors de circulation communs à l'intérieur de l'entrepôt pour ensuite procéder au mesurage de l'espace locatif de CIEL. Le résultat de ce calcul est que la nouvelle superficie locative pour les espaces de CIEL est de 9 721,09 pi² incluant l'entrepôt de pesticides à 152,31 pi².

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi² situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, pour un terme de 5 ans à compter du 22 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0151 - le 23 février 2015 – Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, à des fins de recherche agroalimentaire, un local d'une superficie de 14 403,90 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas l'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, pour un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes.

CM12 0209 - le 19 mars 2012 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 22 octobre 2011, incluant une option de renouvellement automatique d'un an, moyennant un loyer total de 81 381,61 \$, excluant les taxes.

CM08 0018 - le 28 janvier 2008 – approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à CIEL, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2007, moyennant un loyer total de 303 360 \$, excluant les taxes.

CM05 0328 – le 30 mai 2005 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2003, moyennant un loyer total de 280 000 \$, excluant les taxes.

CO99 01522 – le 22 juin 1999 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, pour une période de 2 ans incluant 6 options de renouvellement automatique d'un an, à compter du 22 octobre 1999, moyennant un loyer pour la première année de 46 000 \$, excluant les taxes et achat de la ferme expérimentale pour y installer la pépinière.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à CIEL, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pi², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas l'Assomption Nord, à des fins de recherche agroalimentaire moyennant un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. De plus, le locataire aura la responsabilité, sans limitation, de voir à l'entretien, la réparation, au remplacement des équipements de laboratoire et de tous autres équipements qui sont à l'usage exclusif du locataire. Pour le remplacement des équipements, le locataire devra au préalable obtenir le consentement de la Ville avant l'installation. À la fin du terme, tous les équipements qui auront été remplacés par le locataire demeureront la propriété de la Ville.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les espaces ne sont pas requis pour des fins municipales. La Ville pourra encaisser une recette totale de 498 337,80 \$, avant les taxes, pour des espaces qui ne sont pas requis pour l'exploitation de la pépinière. De plus, le loyer que devra payer le CIEL est le loyer à sa juste valeur locative établi par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI.

Le CIEL est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir le développement de la biologie végétale et de l'horticulture. Le CIEL constitue le noyau d'un pôle de développement industriel en biologie végétale et vise à favoriser l'émergence d'activités économiques à travers ses deux volets d'activités : son volet principal étant la recherche appliquée en agriculture et son second volet, l'accueil d'entreprises du secteur des bioproduits végétaux.

Les productions horticoles maraîchères constituent une force dans les régions agricoles importantes au Québec. Le CIEL ayant accru considérablement ses activités et sa notoriété, il contribue significativement en matière de recherche appliquée en agriculture, de même

qu'il vient répondre à des problématiques importantes pour le secteur agricole de tout le Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Recette annuelle antérieure	Total du 22 octobre 2017 au 21 octobre 2022
Superficie (pi ²)	14 403,90	9 595,45
Bureaux, laboratoires et entrepôt	93 000,00	494 358,00 \$
Entrepôt de pesticide non chauffé	Inclus dans 93 000,00 \$	2 971,80 \$
Total avant taxes	93 000,00 \$	497 329,80 \$
TPS (5 %)	4 650,00 \$	24 866,48 \$
TVQ (9,975 %)	9 276,75 \$	49 608,64 \$
Total incluant taxes	106 926,75 \$	571 804,92 \$
Loyer unitaire (pi ²)	6,46 \$	10,37 \$

Pour plus de détail concernant le loyer voir en pièce jointe le fichier « Détail annuel de la recette 2017-2022 ».

Le loyer annuel est supérieur au loyer antérieur malgré la réduction de la superficie puisque le taux unitaire au pi² a presque doublé afin de respecter la valeur locative.

En plus de payer son loyer, le CIEL devra payer à la Ville de l'Assomption une somme d'environ 35 000 \$ en taxes foncières soit 3,64 \$ le pi². Cette somme serait défrayée par la Ville de Montréal si le local devenait vacant.

La valeur locative pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 9,90 \$ et 11,85 \$ le pied carré incluant tous les frais d'exploitation et les taxes foncières. Concernant l'entrepôt de pesticide non chauffé, la valeur locative a été établie entre 3,75 \$ et 4,75 \$ le pied carré incluant tous les frais d'exploitation et les taxes foncières.

Le taux moyen annuel de cette location est de 10,37 \$ le pied carré excluant la portion de taxes foncières (3,64\$ le pi²) qui devra être assumée par le CIEL.

Pour l'année 2017, la dépense totale budgétaire du SGPVMR en frais d'exploitation et taxes foncières pour le local de CIEL est d'environ 75 122,27 \$. (Électricité, entretien courant et taxes foncières pour la partie occupée par la Ville).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait la Ville de bénéficier de revenus importants pour les prochaines années. De plus, cette situation impliquerait que le CIEL devrait se relocaliser dans des délais très courts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne FRADETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Michel DÉSILETS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Martin GAUDET, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Martin GAUDET, 30 mai 2017
Johanne FRADETTE, 30 mai 2017
Michel DÉSILETS, 30 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-30

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-06

Approuvé le : 2017-06-06

**Dossier # : 1174069011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m ² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe Inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense mixte sera assumée à 30,47 % par l'agglomération, pour un montant de 2 330 336,89\$ et 69,53 % par la Ville centre pour un montant de 5 317 634,51 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-13 09:52

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m ² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. des locaux, d'une superficie de 4 910,39 m², situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550 rue Metcalfe, connus sous le nom Les Cours Mont-Royal (les « CMR »). L'édifice les CMR abrite aujourd'hui plusieurs unités administratives de la Ville telles que : le Bureau du contrôleur général, le Bureau du vérificateur général, l'Office de consultation publique, le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), la Fondation Montréal inc., le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Bureau de l'inspecteur général et depuis le 1^{er} juin dernier, la Commission de la fonction publique de Montréal (la « CFPM »).

Durant la négociation de la modification de bail pour relocaliser la CFPM, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») s'est vu offrir l'opportunité de prolonger le bail pour l'ensemble des occupants des CMR pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2021. Considérant que les unités administratives sont indépendantes, que l'aménagement est spécifique à chacun et considérant que le marché immobilier actuel nous permet d'obtenir des taux de location avantageux, le SGPI recommande de prolonger le bail des CMR dès que possible.

Conséquemment, le présent sommaire décisionnel a pour but de prolonger la location des espaces situés aux 6^e, 8e 12^e et 14^e étages d'une superficie totale de 4 910,39 m², pour un terme de 5 ans additionnel à compter du 1^{er} mai 2021 afin de loger toutes les unités administratives précitées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0205 - le 18 mai 2017 - résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. pour la location d'un espace situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550 rue Metcalfe, à compter du 1er juin 2017, pour la portion de 206,06 m² visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 m², et de payer la pénalité de 362 440,00 \$ taxes incluses.

CG17 0205 - le 18 mai 2017 Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1er juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 m², situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention.

CE16 2102 - le 21 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 380,90 mètres carrés, au 8e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

CG16 0254 - le 21 avril 2016 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017 et de payer la pénalité.

CG15 0543 - 24 septembre 2015 - approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 1 439,16 mètres carrés, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses / approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2015, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 380,90 mètres carrés, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$, avant taxes.

CM15 0504 - le 27 avril 2015 - approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., pour une période de 6 ans un local additionnel situé au 6e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1er mai 2015.

CM14 0250 - le 24 mars 2014 - approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., pour une période de 7 ans, un local additionnel situé au 12^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1^{er} mai 2014.

CG12 0213 - le 21 juin 2012 - approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., pour une période de 9 ans, des espaces, situés aux 6^e, 12^e, 14^e étages des immeubles sis au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1^{er} mai 2012.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, des espaces aux 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages, dans les immeubles situés au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, d'une superficie d'environ 4 910,39 m², à

des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le propriétaire sera responsable, entre autres, des obligations suivantes :

- Faire l'entretien ménager des lieux loués et de l'immeuble tel que prévu au devis joint au bail comme Annexe B;
- Maintenir, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le propriétaire devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection;
- Maintenir l'extérieur de l'immeuble propre et en bon état, notamment enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence et les trottoirs et répandre des abrasifs et du fondant lorsque requis;
- Remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre), étant entendu que tout remplacement résultant des actes ou des omissions de la Ville ou de ses visiteurs, employés, préposés, mandataires ou représentants sera effectué aux frais du Locataire;
- Chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les lieux loués, durant les heures normales d'occupation;
- Remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé, aux frais de la Ville;
- Fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux loués pour des fins de bureau, selon les besoins du Locataire.

JUSTIFICATION

Puisque le Locateur a considérablement réduit son loyer en offrant des incitatifs avantageux et considérant que les unités administratives qui occupent ces espaces sont indépendantes et aménagées de façon spécifique et que le coût d'aménagement serait d'environ 3 500 000 \$ dans la mesure où les occupants seraient aménagés ailleurs, le SGPI recommande de prolonger maintenant le bail pour les espaces situés aux CMR pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2021.

Afin de conserver la Ville comme locataire, le propriétaire accepte d'accorder 3 mois de loyer de base gratuits par année, totalisant 15 mois de loyer de base gratuits, pour la durée du terme de la prolongation du bail. Ces gratuités représentent une somme équivalente à 985 000 \$ pour la durée du terme. Aussi, le propriétaire doit permettre à la Ville d'utiliser gratuitement 4 espaces de stationnement rattachés à l'immeuble.

À titre d'information, en 2017, le loyer brut locatif incluant tous les frais d'exploitation dans le secteur oscille entre 363,97 \$ le m² et 409,03 \$ le m² alors que le loyer brut proposé par le Locateur à la dernière année du bail (2025-2026), serait estimé à 298,72 \$ le m² incluant les gratuités. En plus des gratuités de loyer, le propriétaire accepte de ne pas facturer à la Ville les dépenses majeures de l'immeuble. Les dépenses majeures de l'immeuble font partie des frais d'exploitation qui, généralement, sont facturées aux locataires tous les ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer pour les espaces des 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, se définit de la façon suivante :

	Loyer antérieur (2017)	Total du 1er mai 2021 au 30 avril 2026
Superficie (m ²)	4 910,39	4 910,39
Loyer de base	545 053,29 \$	3 082 092,22 \$
Frais d'exploitation	302 971,06 \$	1 514 855,30 \$
Entretien réparation (IPC)	180 751,46 \$	903 757,30 \$
Taxes foncières (estimé 2017)	356 788,94 \$	1 783 944,70 \$
Total avant taxes	1 385 564,75 \$	7 284 649,52 \$
TPS (5 %)	69 278,24 \$	364 232,47 \$
TVQ (9,975 %)	138 210,08 \$	726 643,79 \$
Total incluant taxes	1 593 053,07 \$	8 375 525,78 \$
Ristourne de TPS	(69 278,24) \$	364 232,47 \$
Ristourne de TVQ	(69 105,04) \$	(363 321,91) \$
Coût total net	1 454 669,79 \$	7 647 971,40 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le loyer unitaire moyen pour cette location est de 296,70 \$/m².

Le taux de location pour ce type de local dans le secteur oscille entre 363,97 \$/m² et 409,03 \$/m².

La dépense totale de loyer pour le terme de 5 ans représente un montant de 7 647 971,40 \$, net de ristourne de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement de l'ensemble des unités qui occupent les CMR. Ce dossier ne présente aucun impact récurrent sur le cadre financier des années 2021 à 2026. Pour l'année 2021 et les suivantes, les unités concernées assumeront la dépense ainsi que les fluctuations de loyer à même leurs enveloppes budgétaires.

D'après l'occupation actuelle, cette dépense sera assumée à 30,47 % par l'agglomération, pour un montant de 2 330 336,89 \$, net de taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Locateur a l'obligation de respecter les directives : 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du locataire qui est joint au présent sommaire. Aussi, puisque le Locateur détient déjà une certification BOMA BEST niveau 3, le Locateur aura la responsabilité de conserver cette certification, ou l'équivalent, durant le terme du présent bail afin de demeurer conforme à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que tous les occupants visés par cette location devront défrayer un loyer supérieur au loyer visé par cette présente prolongation au moment du futur renouvellement, puisque l'effervescence actuelle du centre-ville de

Montréal aura fort probablement un impact à la hausse sur les loyers à moyen terme plus le coût du déménagement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Yves GRIMARD, Direction générale
Alain BOND, Direction générale
Denis GALLANT, Bureau de l'inspecteur général
Anick CHARTRAND, Bureau de l'inspecteur général
Luc DORAY, Office de consultation publique de Montréal
Grégory KUNZ, Service du greffe

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 1er juin 2017
Anick CHARTRAND, 1er juin 2017
Yves GRIMARD, 31 mai 2017
Luc DORAY, 31 mai 2017
Alain BOND, 31 mai 2017
Denis GALLANT, 31 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CORMIER

Le : 2017-05-31

Conseiller en immobilier - Division des locations

Chef de division - Division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-06-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-13



Dossier # : 1170018005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, le 9 juillet 2017, pour un montant total de 15 000 \$ / Autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé :

- D'assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, le 9 juillet 2017, pour un montant total de 15 000 \$;
- D'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-12 11:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1170018005**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, le 9 juillet 2017, pour un montant total de 15 000 \$ / Autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU**CONTEXTE**

Le dossier fait référence à une correspondance de M. Brian Gallant, premier ministre du Nouveau-Brunswick, à l'attention du maire, M. Denis Coderre, faisant part de l'offre de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) de présenter un concert gratuitement à Montréal, le 9 juillet 2017, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal. À noter que l'OJNB bénéficie d'une subvention de Canada 150, du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de divers donateurs privés pour se produire dans plusieurs villes canadiennes et Montréal a été choisie parce qu'elle souligne, cette année, son 375e anniversaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

En contrepartie de l'offre de concert à la Ville de Montréal, le bureau du premier ministre du Nouveau-Brunswick nous demande de fournir la salle de concert et le personnel technique, ainsi qu'une participation à la promotion de l'événement. Il s'agit d'un concert d'une durée de trois heures, avec deux orchestres et une chorale réunissant 200 musiciens et chanteurs. L'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, l'Orchestre de la Francophonie, qui est basé à Montréal et la Chorale du Canada 150.

JUSTIFICATION

Comme il s'agit d'un concert d'envergure, réunissant sur scène plus de 200 musiciens et chanteurs, et à la demande du directeur et chef de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, M. Ken MacLoed, nous avons opté pour la location de la Maison Symphonique de Montréal, disponible à la date du 9 juillet 2017, pour le bon déroulement de l'activité dans des conditions professionnelles. Nous fournissons également le personnel technique et le

support promotionnel en collaboration avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le Réseau Accès culture et le Service de la diversité sociale et des sports (liens avec des groupes communautaires).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à la location de la Maison Symphonique de Montréal et du personnel technique en lien avec la présentation du concert, incluant la promotion, sont évalués entre 10 000 \$ et 15 000 \$ maximum. Suite au virement, la dépense sera imputée dans le compte CR 10-12-13, objet 54506 Services techniques sports, culture et événements publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce type d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne Montréal comme métropole culturelle de premier plan, encourageant le partage et les échanges culturels avec d'autres villes et provinces canadiennes dans le cadre du 150e anniversaire de la Confédération canadienne. L'orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick souhaite présenter un hommage à la Ville de Montréal à l'occasion de son 375e anniversaire, renforçant l'image de Montréal comme société d'accueil, ouverte sur le monde. Le concert est présenté à la Maison Symphonique de Montréal, haut lieu de prestige montréalais reconnu à travers le monde.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Site internet de la Ville de Montréal, communiqué de presse et support promotionnel de la Société du 375e anniversaire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick aura lieu le 9 juillet 2017 à la Maison Symphonique de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-31

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-06-08



Dossier # : 1161616001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la Convention de prêt et de subvention par laquelle "La Fédération canadienne des municipalités" consent à accorder un prêt maximal de 3 213 800 \$ combiné à une subvention maximale de 321 380 \$ pour l'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Recommander au comité exécutif:

1. d'emprunter sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal(L.R.Q., chapitre C-11.4) et des règlements d'emprunt annexés à la présente comme pièce « A » pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, selon les modalités de la Convention de prêt et de subvention, soumis au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée à la Convention de prêt et de subvention;
- 2- d'approuver la *Convention de prêt et de subvention* dont copie est annexée comme pièce jointe;
- 3- de prier les ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la *Convention de prêt et de subvention*;
4. d'autoriser la réception de la subvention prévue à la Convention de prêt et de subvention et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
4. d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, la *Convention de prêt et de subvention* et les documents afférents;
- 5- d'autoriser Jacques Marleau et Errico Cocchi à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la *Convention de prêt et de subvention* et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 6- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas

échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins;

7- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou l'avocat ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la *Convention de prêt et de subvention*, toutes modifications qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-15 08:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161616001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la Convention de prêt et de subvention par laquelle "La Fédération canadienne des municipalités" consent à accorder un prêt maximal de 3 213 800 \$ combiné à une subvention maximale de 321 380 \$ pour l'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada et la Fédération Canadienne des Municipalités ont instauré le Fonds Municipal Vert (FMV) pour soutenir les projets environnementaux des municipalités canadiennes., Le Fonds Municipal Vert (FMV) est un programme unique qui offre du financement et des services de partage de connaissances pour soutenir le développement durable des collectivités. Le financement offert par le FMV consiste en subventions et des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché aux administrations municipales et à leurs partenaires. Le FMV finance des initiatives qui profiteront de façon importante à l'environnement et qui devraient contribuer à améliorer les économies locales et la qualité de vie. Les initiatives financées par le FMV visent l'assainissement de l'air, de l'eau ou des sols, de même que l'atténuation des effets des changements climatiques. En novembre 2014, l'arrondissement a présenté une demande de financement dans le cadre du FMV- Secteur énergie pour son projet d'aménagement d'un site riverain et de construction d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro. Par définition, un bâtiment à énergie nette-zéro est un bâtiment qui produit autant d'énergie qu'il en consomme dans une année. Cet objectif peut être atteint à partir d'énergies renouvelables tels que panneaux solaires, récupérateurs de chaleur, géothermie, etc.

L'arrondissement a entamé une demande de financement en 2015 avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Plusieurs échanges ont eu lieu afin de consolider le dossier pour le respect des termes de l'entente. Principalement, la FCM accorde un financement global composé d'un prêt accompagné d'une subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 090084 (11 avril 2016): Accorder un contrat à Anjalec construction inc. pour les travaux d'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette zéro conformément à l'appel d'offres public S2015-022, soit 4 153 994,32 \$, toutes taxes comprises / Autoriser à cette fin une dépense totale de 4 253 994,32 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.
- CA15 090143 (8 juin 2015): Accorder un contrat de services professionnels à la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., pour les travaux d'aménagement d'un

site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette zéro conformément à l'appel d'offres public S2015-011.

CA14 090325 (10 novembre 2014): Soumettre une demande de financement au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du projet de construction du futur Pavillon d'accueil du parcours Gouin.

CA13 090282 (9 décembre 2013): Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CA15 090277 (9 novembre 2015): Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

DESCRIPTION

La présente demande est d'approuver la Convention de prêt et de subvention entre la Ville de Montréal et la Fédération Canadienne des municipalités.

En résumé, les modalités de la convention relatives au prêt et à la subvention sont les suivantes;

Projet: Aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin

- Prêt maximal de 3 213 800 à un taux d'intérêt annuel égal au plus élevé des taux suivants:
 - 2,25 % ou
 - le taux de rendement des obligations types du gouvernement canadien à 10 ans, tel qu'affiché le dixième jour ouvrable qui précède la date de décaissement du prêt, moins 1,50 % par année;
- Le prêt sera d'une durée maximale de 120 mois et le remboursement se fera semestriellement;
- Une subvention maximale de 321 380 \$ accompagne ce prêt.

JUSTIFICATION

L'approbation de cette convention va permettre à la Ville de réduire les coûts du projet d'un montant correspondant à la subvention et à l'économie reliée au taux d'intérêt, moins les coûts qui doivent être encourus afin de satisfaire aux exigences du FMV.

Autres économies et des coûts reliés:

- + la subvention de 321 380 \$;
- + l'économie résultant d'un taux d'intérêt sur le prêt de 3 213 800 \$ moindre celui que la Ville obtiendrait sur ce même emprunt;
- - les déboursés pour divers services, professionnels ou autres, exigés par la FCM : le rapport de mesurage et de vérification préparé par un consultant externe en environnement, ainsi qu'un rapport signé par des auditeurs externes lors du premier versement de la subvention;
- - les frais de gestion interne pour la reddition de comptes et la complétion de divers rapports exigés par la FCM tels que le rapport sur l'état d'avancement du projet le rapport sur l'état d'achèvement du projet, le rapport sur les résultats environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt sera rattaché aux règlements d'emprunts RCA13 09004 et RCA15 09005.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le pavillon d'accueil sera à énergie nette-zéro. L'aménagement de celui-ci sera fait en s'inspirant des approches écologiques de construction comme LEED Canada-NC, passivhaus (énergie solaire passive et el Living Building Challenge 2.1 (le défi du bâtiment vivant).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La FCM diffusera un communiqué de presse après la signature de la convention.
Une plaque sera installé sur l'immeuble afin de souligner la contribution du FMV au projet.

Selon les exigences de l'alinéa de la convention, différents engagements sont rattachés aux communications: le partage d'information sur le projet tels que des entrevues éducatives, le partage des connaissances avec d'autres entités et/ou les leçons tirées du projet. Ces engagements sont en vigueur pour une période de 5 ans après la réalisation d'une partie importante du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le décaissement du prêt de 3 213 800\$ de dollars est prévu au plus tard le 25 juin 2019 conformément à l'alinéa 2.04 de la convention. Actuellement les pouvoirs d'emprunt autorisés aux règlements d'emprunt RCA13 09004 et RCA15 09005 suffisent pour permettre un tel financement. Une somme de 3 213 800\$ doit demeurer disponible aux fins de ce prêt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane CORBEIL CADOTTE, Service des finances

Lecture :

Diane CORBEIL CADOTTE, 26 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion ressources financières-
chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs

**Dossier # : 1174910003**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2017, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 17 458,79 \$ à Camp de jour Dorval, pour l'année 2017, pour la réalisation du projet « Participation pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174910003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2017, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité (CG12 0286). Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'entente, la prolongeant du 1^{er} avril

au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des Plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 1162 du 6 juillet 2016

Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2016, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016 - 2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1580 du 19 août 2015

Accorder un soutien financier de 17 458 \$ à Camp de jour Dorval afin de réaliser le projet « Participation pour tous » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville — MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dorval

CE14 1130 du 30 juillet 2014

Accorder un soutien financier de 18 091 \$ à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville — MESS 2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité

DESCRIPTION

Camp de jour Dorval

Projet : « Participation pour tous »

Montant recommandé : 17 458,79 \$

Le projet « Participation pour tous » permet à des enfants ayant des besoins particuliers, dont les parents sont démunis, de participer au camp de jour. Sans cette aide financière, ces jeunes ne pourraient y participer et vivraient une certaine forme d'exclusion sociale. Les objectifs du projet se résument comme suit :

- permettre à une dizaine de jeunes enfants issus de familles démunies de participer à des activités coopératives, sportives et créatives;
- leur permettre de développer des outils de socialisation afin de mieux s'adapter aux situations nouvelles;
- les amener à développer un sentiment d'appartenance et un sens relationnel.

JUSTIFICATION

« Participation pour tous » vise l'inclusion sociale des clientèles marginalisées. Issu des priorités décidées par la Ville de Dorval et au vu des résultats obtenus par les années passées, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande la reconduction de ce projet.

Ce projet, au montant de 17 458,79 \$, a été vu et approuvé par le répondant de la Ville de Dorval.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le soutien financier recommandé pour cet organisme est en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et vise la consolidation et la poursuite de ses actions. La contribution s'inscrit dans le cadre financier global de l'organisme impliquant

des sources de financement autres que la Ville, ce qui lui a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir son octroi.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièces jointes.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016		
Camp de jour Dorval	Participation pour tous	18 091 \$	17 458 \$	17 458,79 \$	17 458,79 \$	34 %

Par ailleurs, l'organisme n'a reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant ceux indiqués dans ce sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet s'inscrit dans les priorités identifiées par la Ville de Dorval et permet d'offrir des services et des activités adaptés aux besoins de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Il contribuera également à réduire le sentiment d'exclusion qui est l'un des effets psychosociaux liés à la pauvreté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

27 juin 2017 Début du projet

25 août 2017 Fin du projet

25 septembre 2017 Date de remise du rapport final

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville de Dorval et un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-01

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice de service - Diversité sociale et
sports

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-06-20



Dossier # : 1175008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-12 12:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2012 l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) est un organisme à but non lucratif reconnu et soutenu financièrement par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation à titre d'organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS). La mission du TIESS est d'organiser le transfert des innovations qui émergent de l'économie sociale en vue de favoriser le développement du territoire. Ses objectifs sont de repérer, d'inventorier, d'éclairer et de systématiser les innovations qui émergent de l'économie sociale pour en favoriser la diffusion et l'appropriation. Afin de mener ses activités de recherche le TIESS dispose d'un vaste réseau international et communique avec un grand nombre d'experts. Pour ses activités de transfert, le TIESS intervient activement sur l'ensemble du Québec.

À l'instar d'expériences fructueuses menées à Toronto par le Center for Social Innovation, le TIESS met sur pied un parcours de financement axé sur l'émission d'obligations communautaires avec rendement et accompagne les quatre entreprises suivantes : Cinéma du Parc, Le grand costumier, Cinéma NDG, L'Atelier du Havre.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'accorder une contribution de 10 000 \$ au TIESS pour l'accompagnement de quatre entreprises d'économie sociale dans l'émission d'obligations communautaires avec rendement. Le demande du TIESS est en pièce jointe.

L'organisme n'a jamais reçu de contribution de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet présenté par le TIESS a pour objectif de produire un guide d'émission d'obligations communautaires et une trousse de documents administratifs utiles aux entreprises

souhaitant émettre (certificat d'obligation, registre des obligataires, prévisionnel de remboursement des investisseurs, etc). La démarche prévoit aussi des présentations et webinaires de sensibilisation ainsi que la mise sur pied d'un centre de documentation virtuel afin d'assurer une plus grande diffusion des outils.

Le budget total du projet est de 97 755 \$ et le tableau suivant illustre la répartition des contributions. Le soutien financier de la Ville de Montréal correspond à 10% du budget.

SOURCE	MONTANT	POURCENTAGE
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	46 140 \$	47 %
Autres partenaires de l'économie sociale	30 000 \$	31 %
TIESS	11 615 \$	12%
Ville de Montréal - Service du développement économique	10 000 \$	10%

Les conditions et modalités de versement de la contribution sont prévues au projet d'entente mis en document juridique.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action 2015-2017 du Service du développement économique énonce quatre objectifs à atteindre en matière d'entrepreneuriat dont celui d'encourager la créativité, la qualité, l'innovation et l'économie sociale dans les politiques de la Ville. La contribution de la Ville permettra au TIESS de développer tous les outils d'accompagnement et de diffusion que nécessite une émission d'obligations communautaires avec rendement. Ce nouvel outil de financement contribuera au développement d'une économie sociale forte. Montréal saura ainsi maintenir sa position de leader dans l'innovation le développement de l'économie sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 10 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique - Direction Entrepreneuriat.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents qui seront produits par le TIESS permettront de renforcer l'autonomie financière des entreprises d'économie sociale. Si la participation de la Ville ne se matérialise pas le déploiement du projet ne connaîtra pas la même envergure et ne pourra pas permettre le développement d'un outil optimum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2017 : disponibilité de la trousse d'outils

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-02

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-06-09



Dossier # : 1177392004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-16 14:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177392004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2016, la Ville de Montréal adoptait sa première Politique de l'enfant intitulée « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » afin que, de la naissance à la majorité, tous les enfants de Montréal puissent chaque jour grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel.

Concrètement, la Politique de l'enfant vise à :

- Contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants montréalais;
- Permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles outillées pour les accueillir et en prendre soin;
- Offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement;
- Soutenir les actions qui accompagnent les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie.

La Politique de l'enfant contribuera à répondre aux besoins cognitifs, affectifs, physiques et sociaux des enfants et à assurer leur développement optimal, tout en tenant compte de leur évolution particulière. Les actions qui découleront de cette politique s'articuleront autour de cinq axes d'intervention, à savoir les suivants :

1. La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains;
2. La saine alimentation et la sécurité alimentaire;
3. La persévérance scolaire et la réussite éducative;
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs;
5. Les familles et les communautés.

La phase 1 de la Politique vise neuf quartiers prioritaires : Saint-Pierre (Lachine), Verdun, Montréal-Nord, Hochelaga-Maisonneuve (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), Saint-Michel et Parc-Extension (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension), Petite-Bourgogne (Le Sud-Ouest),

Cloverdale (Pierrefonds-Roxboro) et Côte-des-Neiges (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce).

Le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant, adopté en février 2017 réitère la volonté de la Ville à poursuivre et renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants. Ce plan fait appel à la participation des services centraux, des arrondissements et des organisations régionales, reconnues pour leur expertise.

Le présent dossier recommande d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal, légalement connu sous le nom de Montréal Autochtone, pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique

DESCRIPTION

Le Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone) souhaite mettre en place une nouvelle programmation d'activités estivales pour les enfants autochtones de Montréal. Cette programmation reposera sur une approche culturellement pertinente, c'est-à-dire qu'elle contribuera à la reprise du pouvoir d'agir des personnes autochtones pour elles-mêmes et pour leurs communautés dans une optique de décolonisation et d'autodétermination.

La programmation comporte deux volets, un camp de jour du 3 au 28 juillet 2017 pour 12 enfants autochtones de Montréal âgés de 6 à 12 ans, puis des activités ponctuelles pour toute la famille en soirée ou les fins de semaine. Les enfants participant au camp de jour profiteront d'une sortie hebdomadaire à Montréal ainsi que de plusieurs activités culturellement pertinentes, et ce, gratuitement. Dans le deuxième volet, plusieurs activités sportives, récréatives ou culturelles seront prévues. On compte notamment, des ateliers de cuisine, de jardinage, des matchs de soccer ou de baseball, des ateliers d'artisanat autochtone ou de contes et légendes, etc.

JUSTIFICATION

Il n'existe aucun projet similaire pour les enfants autochtones. Ce programme est l'occasion pour eux de maintenir le contact avec la culture traditionnelle autochtones, de créer un sentiment d'appartenance et de développer leur plein potentiel. Par ailleurs, l'été est une période où l'offre de services est plus restreinte, une situation préoccupante pour les familles à faible revenu qui doivent trouver des options de garde abordables pour leurs enfants. C'est entre autres pour assurer le plein potentiel des enfants, répondre à leurs besoins et ceux des familles les plus vulnérables et optimiser l'offre de services que la Politique de l'enfant a été élaborée.

Par ailleurs, la situation des familles et des jeunes autochtones, issus en majorité de milieux défavorisés, suscite d'importantes réflexions alors que la Ville de Montréal souhaite devenir la cité de la réconciliation avec les Premiers peuples. Un soutien à l'égard d'activités culturellement pertinentes serait à la fois en concordance avec les orientations de la

Politique de l'enfant et avec cette volonté politique de se rapprocher de nos concitoyens autochtones.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet pilote « Programmation estivale pour enfants autochtones » est estimé à 61 815,80 \$. Le soutien financier non récurrent de la Ville, soit 50 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau projet, il n'y a aucun financement de la Ville qui a été accordé dans les trois années antérieures.

Organisme	Projet pilote	Soutien financier 2014	Soutien financier 2015	Soutien financier 2016	Soutien recommandé 2017	Soutien Ville par rapport au budget du projet
Montréal Autochtone	« Programmation estivale pour enfants autochtones »	—	—	—	50 000 \$	81 %

Les dates de début du projet sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Néanmoins, l'organisme est en attente du soutien financier de la Ville pour assurer la continuité de son projet et le soutien financier recommandé sera utilisé pour des activités qui n'ont pas encore été réalisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Éveiller les enfants autochtones à la saine alimentation, promouvoir les saines habitudes de vie, accès à la culture traditionnelle autochtone aux enfants, contribuer à créer des conditions favorables de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication se feront en respect du protocole de visibilité, lequel fait partie intégrante, comme Annexe 2 du projet de convention entre les parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Dépôt au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aurelie ARNAUD, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise-Michel LAURENCE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-05

Tommy KULCZYK
chef de section - commissaire a l'enfance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-06-16



Dossier # : 1173931004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août 2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-16 14:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173931004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal, tels que Festival mode et design.

Depuis huit ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événements ponctuels, les festivals et les salons spécialisés représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août au Quartier des spectacles. FMDM est un organisme sans but lucratif dont le mandat principal est de faciliter les manifestations de la mode et du design à Montréal et de produire des festivals qui font la promotion de la mode et du design au Québec. La demande de l'organisme au Service du développement économique de la Ville de Montréal (BMM) est en pièce jointe.

Le Service de développement économique ainsi que la Direction associée Cinéma-Festivals-

Événements appuient financièrement le FMDM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2005 est en pièce jointe

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1317 (10 août 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16^e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal
CM16 0229 (23 février 2016) - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais.

CM15 0318 (24 mars 2015) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 \$ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015.

CE15 1326 (29 juillet 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15^e édition du Festival mode et design, conformément à l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CM14 0811 (19 août 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à FMDM pour la promotion de la 14^e édition du FDM du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CM13 0443 (27 mai 2013) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014.

CE13 0191 (20 février 2013) - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013 et 2014, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Montréal complètement cirque, Montréal en lumière, Francofolies de Montréal, Festival TransAmériques, Carnaval, Montréal Festimania, Festival des films du monde, Festival du nouveau cinéma, Rendez-vous du cinéma québécois, Féria du vélo et Festival mode et design Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Créé en 2001, le Festival mod et design (FMD) est un événement annuel de prestations uniques qui combine la mode, le design et la créativité québécoise. Il attire annuellement près de 500 000 visiteurs.

La demande de participation financière de 15 000 \$ soumise dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le Service

du développement économique. Le projet du FMD a été retenu et la contribution a été établie à 15 000 \$. Cette dernière assurerait la participation et la promotion du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors de la 17e édition du Festival mode et design (FDM) du 23 au 26 août 2017 au Quartier des spectacles.

Dans le cadre de la 17e édition du FDM, l'événement accueillerait et présenterait le marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL sur les lieux de l'événement de midi à 23h. CODE SOUVENIR MONTRÉAL regrouperait plus d'une vingtaine de designers en design et en mode désireux de faire connaître leurs produits au public montréalais dans une ambiance festivièrè unique.

Les organisateurs de l'événement s'engageraient à fournir un conteneur exclusivement dédié au marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL d'une dimension de 8' de largeur par 20' de profond par 7' de haut dont la façade sera ouverte sur les lieux du festival et stratégiquement placée sur le site.

Le Bureau du design de la Ville coordonnerait tout le contenu (vingtaine de designers/jour + produits + outils et supports visuels de la marque / planchettes rouges, triangle d'identification du designer sur chaque table, bannière, catalogue). Enfin, le Bureau du design communiquerait la présence du marché CODE SOUVENIR MONTRÉAL au FMD au moyen de ses réseaux sociaux et de la réactivation de sa campagne "J'achète du design montréalais avec CODE SOUVENIR MONTRÉAL !"

Selon la demande de FMDM, le soutien financier de 15 000 \$ représenterait 0,065 % du budget total prévisionnel de l'événement (2 307 800 \$) et environ 2 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (815 300 \$) selon la demande de collaboration acheminée au Service du développement économique.

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (13 000 \$) sera remis dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (2 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Le FMD est un événement unique pour le secteur de la mode et du design à Montréal. Ayant une cible spécifique de consommateurs locaux et de touristes intéressés par le produit montréalais, il permet de réunir en un événement porteur les forces créatives de l'industrie de la mode et du design et les rapprocher du consommateur avide de produits originaux. Aussi, à travers ses multiples volets, il permet la valorisation croisée d'actifs montréalais importants (musique, mode, design, etc.). Soulignons que les talents créateurs montréalais font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal Ville UNESCO de design.

Le FMD vise toujours à promouvoir le talent des designers locaux. Cet événement gratuit, ouvert au public, permettra d'affirmer et de renforcer le positionnement de Montréal comme ville de mode et de design et de se rapprocher des Montréalais friands de la mode.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie Montréal Style libre, le Plan d'action 2015 - 2017 du Service du développement économique et répond aux attentes du Gouvernement du Québec. De plus, le FMD génère des retombées significatives, notamment sur le plan touristique et en regard de la visibilité internationale de Montréal pour ces secteurs d'activités.

Aussi, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit

Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, ville ouverte à rayonnement international. En effet, le FMD permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de montrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et nos talents dans le domaine de la mode);
 - Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
 - Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 15 000 \$ sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le FMD contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville favorise les impacts suivants :

- positionne et renforce la notoriété de la marque Montréal dans le milieu de la mode;
- favorise le rayonnement de la mode locale de la métropole;
- contribue à une animation urbaine de qualité;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 23 au 26 août 2017 au Quartier des spectacles et au Musée d'art Contemporain dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-06

Géraldine MARTIN
Directrice - Entrepreneuriat

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-06-16



Dossier # : 1174910004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Côte Saint-Luc;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-16 14:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174910004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité (CG12 0286). Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'entente, prolongeant du 1^{er} avril

au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 0898 du 1^{er} juin 2016

Accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

CE15 1519 du 12 août 2015

Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc

CE14 1128 du 30 juillet 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 45 194 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et

la Ville (2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une l'Alliance pour la solidarité / Autoriser la répartition budgétaire de cette somme

DESCRIPTION

Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce

Projet : « Camp de jour Singerman »

Montant : 45 193 \$

Le secteur "The Gardens" est constitué de plusieurs immeubles d'habitation mal entretenus et concentre une majorité de familles défavorisées. Celles-ci participent peu aux activités offertes par les organismes et n'ont souvent pas les moyens d'inscrire leurs enfants aux camps de jour. Grâce au tarif subventionné du projet « Camp de jour Singerman », ces enfants, essentiellement référés par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), peuvent participer aux activités du camp de jour. Le financement octroyé par la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS permet à l'organisme Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce d'offrir des tarifs abordables pour la participation des enfants au camp.

Les objectifs du projet se résument comme suit :

- permettre aux familles, vivant sous le seuil de la pauvreté, d'inscrire leurs enfants à un camp de jour abordable et de qualité afin que les parents puissent travailler durant l'été;
- permettre aux enfants de développer leur créativité, leur personnalité et de construire des liens avec d'autres enfants;
- améliorer la qualité de vie des jeunes du secteur "The Gardens".

JUSTIFICATION

Avant 2010, un soutien financier octroyé à Communauté sépharade unifiée du Québec permettait de réaliser le projet « Camp de jour Singerman ». Depuis 2010, la Ville de Côte Saint-Luc a confié sa réalisation au Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce. Ce projet, reconduit depuis 2005, atteint des résultats particulièrement satisfaisants tant au niveau de sa couverture (nombre de jeunes touchés) que de la qualité des activités offertes. La Ville de Côte Saint-Luc a approuvé et recommandé le projet et va en assurer le suivi.

Le soutien financier recommandé pour cet organisme est en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et vise la consolidation et la poursuite de ses actions. La contribution s'inscrit dans le cadre financier global de l'organisme impliquant des sources de financement provenant essentiellement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet, au montant de 45 193 \$, a été vu et approuvé par le répondant de la Ville de Côte Saint-Luc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièces jointes, de même qu'un portrait global des contributions versées par la Ville à cet organisme pour d'autres projets.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016		
Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Camp de jour Singerman	45 194 \$	45 193 \$	45 194 \$	45 193 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet facilite une meilleure intégration sociale des enfants du secteur défavorisé "The Gardens". En outre, il permet aux parents de maintenir ou trouver une activité rémunérée durant l'été.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au Protocole de communication publique convenu entre les deux parties, en Annexe 2 du projet d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 juin 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

29 juin 2017 Début du projet

18 août 2017 Fin du projet

18 septembre 2017 Date de remise du rapport final

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville de Côte Saint-Luc et du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-06

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice de service - Diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-06-15



Dossier # : 1173205004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Village en chanson Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve et approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve ;

2- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-19 10:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Village en chanson Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 35 ans, le Festival en chanson de Petite-Vallée célèbre la chanson francophone à travers une programmation variée et une sélection d'artistes émergents. Durant dix jours, c'est plus de 15 000 festivaliers qui débarquent dans ce village de la pointe gaspésienne pour vivre des rencontres artistiques uniques. Né en 1983, le Festival en chanson de Petite-Vallée n'était à l'origine qu'un concours amateur local qui s'insérait dans la programmation du Festival de la Parenté du village. Au fil des ans, il est devenu l'un des plus importants festivals de chanson au Québec et il rayonne maintenant à la grandeur du pays et dans toute la francophonie. La diffusion de spectacles de chanson et l'accompagnement des artistes de la relève sont ses principaux mandats.

Fondé en 1984, le Festival de la chanson de Tadoussac prend place chaque année à la mi-juin dans un cadre naturel magnifique, là où se rencontrent la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Né de la volonté de soutenir la relève en chanson francophone, il propose sur quatre jours une soixantaine de concerts francophones d'ici et d'ailleurs. Depuis 2003, le Festival propose avec la complicité de l'artiste et formateur Xavier Lacouture une formation en écriture de chansons réservée à des artistes émergents, *Les chemins de l'écriture*.

Cette année, les festivals de la chanson de Tadoussac et de Petite-Vallée ont développé un partenariat qui leur permet un meilleur positionnement à l'échelle nationale et internationale, tout en poursuivant leur mandat auprès des artistes de la scène émergente. Les deux festivals, qui font chacun une sélection d'artistes différents, vont désormais s'unir pour mettre en lumière une sélection commune de huit artistes émergents afin de leur faire vivre une expérience hors du commun à travers le projet **Destination Chanson Fleuve** .

Destination Chanson Fleuve , c'est l'union des *Chemins d'écriture* de Tadoussac et de la sélection officielle des chansonneurs du Festival en chanson de Petite-Vallée. C'est un

parcours en trois étapes, de Montréal à Petite-Vallée en passant par Québec et Tadoussac. Ateliers d'écriture et d'interprétation, résidences de création, spectacles et rencontres avec des publics et des professionnels passionnés de chansons sont au programme. Dédié aux artistes de la chanson de demain, ce parcours offrira de nombreuses tribunes et un accompagnement artistique et professionnel singulier à cinq auteurs-compositeurs-interprètes du Québec, deux créateurs de chanson de la francophonie canadienne et un chansonnier français qui formeront la première cuvée de ce projet artistique.

À titre de partenaire officiel du projet, la Ville de Montréal constituera la première étape de ce parcours. De plus, la sélection officielle comprendra deux jeunes artistes originaires de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet débutera à Montréal dans le cadre d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce. Dans un premier temps, les huit artistes choisis se retrouveront au début du mois de juin pour suivre des ateliers de perfectionnement et monter un spectacle qui sera présenté aux citoyens de l'arrondissement. Lors de cette résidence, les jeunes artistes auront la chance de suivre des ateliers d'interprétation avec Marie-Claire Séguin et Lucie Cauchon et de créer un spectacle en compagnie d'un groupe de musiciens professionnels sous la direction musicale de Jean-Sébastien Fournier et la mise en scène de Gaële. L'expérience montréalaise se terminera ensuite avec la présentation de ce spectacle au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce le 10 juin et lors de Francofolies de Montréal le 12 juin.

Dans un second temps, les huit artistes se retrouveront à Tadoussac pour une résidence d'écriture de chansons auprès du maître français Xavier Lacouture, avant de présenter leur spectacle en ouverture du festival et de participer à quelques prestations dans le cadre de l'événement.

Finalement, les huit artistes se retrouveront à Petite-Vallée pour la dernière étape de ce parcours pour peaufiner les spectacles qu'ils présenteront dans le cadre du Festival en chanson de Petite-Vallée. Ils auront des ateliers de professionnalisation et pourront présenter leurs chansons.

Les huit artistes sélectionnés pour l'édition 2017 de ce projet sont : Rose Bouche (Montréal), Juste Robert (Québec), Lou-Adriane Cassidy (Québec), Laura Babin (Montréal), MCC (Salaberry-de-Valleyfield), Simon Daniel (Moncton), Étienne Fletcher (Régina, Saskatchewan) et Boule (Rouen, France).

JUSTIFICATION

La ville souhaite encourager cette initiative qui soutient la relève artistique et fait rayonner la culture, tout en créant des ponts entre la métropole et les régions du Québec. Ce projet répond également à l'un des enjeux majeurs de la Politique de développement culturel de la Ville, soit l'accessibilité aux arts et à la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder une contribution financière pour soutenir la résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve :

Organisme	2017
-----------	------

La contribution financière est de 20 000 \$. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat 502880.

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

Aucune autre contribution financière n'a été accordée au Village en chanson Petite-Vallée au cours des cinq dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien au développement de carrière d'artistes de la relève, ainsi qu'à l'accessibilité à la culture, ce projet participe à la qualité de vie et au dynamisme culturel de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permet de créer des liens entre Montréal et différentes régions du Québec et de souligner la contribution de *Montréal, métropole culturelle* au rayonnement d'initiatives culturelles régionales à l'échelle nationale et internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une visibilité sera accordée à la Ville dans les différents outils de promotion de l'événement à titre de partenaire officiel de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résidence à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce : 3 au 10 juin 2017
Représentation à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce : 10 juin 2017
Spectacle aux Francofolies de Montréal : 12 juin 2017
Spectacle au Grand Théâtre de Québec : 20 juin 2017
Spectacles au Festival de la chanson de Tadoussac : 30 juin et 1er juillet 2017
Spectacles au Festival en chanson de Petite-Vallée : 5 et 7 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-07

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2017-06-19



Dossier # : 1173205006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert extérieur gratuit le 29 juin 2017 à Pierrefonds en soutien aux citoyens éprouvés par les récentes inondations / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert à Pierrefonds le 29 juin 2017;

2- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-19 08:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert extérieur gratuit le 29 juin 2017 à Pierrefonds en soutien aux citoyens éprouvés par les récentes inondations / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver le protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal est sans contredit un organisme phare qui est reconnu pour son excellence et sa participation importante au dynamisme culturel de la Ville. Depuis 2006, il a suivi deux orientations majeures, soit le développement de public et le lien avec les communautés, ainsi que la reconnaissance internationale de l'orchestre. De grande renommée internationale, Kent Nagano a su aller à la rencontre du public montréalais à travers divers événements et célébrations (OSM POP, 40e des Jeux Olympiques, 50e du Métro de Montréal) et devenir un fleuron culturel montréalais.

L'OSM démontre une grande implication auprès de la communauté. Suivant la tradition lancée par Wilfrid Pelletier en 1938, l'Orchestre présente chaque été un concert en plein air dans un parc montréalais afin d'aller à la rencontre des citoyens dans leur quartier. Un concert est déjà prévu cet été à la Promenade Bellerive le 27 juillet prochain. De plus, l'Orchestre n'hésite à proposer des concerts gratuits aux citoyens éprouvés par certaines crises de l'actualité, tel qu'il l'avait fait suite aux émeutes à Montréal-Nord en 2008.

L'Orchestre symphonique de Montréal propose donc d'offrir aux citoyens de Pierrefonds éprouvés par les récentes inondations, un concert extérieur gratuit le 29 juin prochain.

Également, depuis 2007, l'Orchestre symphonique de Montréal bénéficie d'une entente avec la Ville de Montréal lui accordant une contribution annuelle de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de *Montréal métropole culturelle*. Le soutien accordé par cette entente concerne plus généralement les enregistrements et tournées internationales, la visibilité de *Montréal, métropole culturelle*, la présentation de

concerts de chambre et la distribution de billets de spectacles dans les arrondissements montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0770 - 10 mai 2017 : Accorder un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017 et approuver le protocole d'entente à cet effet.

CM17 0137 - 20 février 2017 : Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accorder une contribution annuelle en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle, pour un total de 500 000 \$.

CM16 0948 - 23 août 2016 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE15 1324 - 29 juillet 2015 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE14 1067 - 2 juillet 2014 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts, les 16 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Ahuntsic, le 2 août 2013.

CM12 0546: 18 juin 2012 : Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CM07 0622 : Approuver un protocole d'entente établissant un partenariat financier quinquennal entre la Ville et l'OSM et verser une contribution de 100 000 \$ sur 5 ans pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle.

DESCRIPTION

Ce concert se tiendra dans un lieu extérieur de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro (à confirmer) le 29 juin 2017.

Ce concert est offert en guise de soutien et de réconfort aux résidents du quartier Pierrefonds victimes d'inondations au mois de mai 2017.

JUSTIFICATION

L'Orchestre symphonique de Montréal est une compagnie artistique de grande renommée, qui s'est donnée comme mission la démocratisation de la musique classique et souhaite donc la rendre accessible au plus grand nombre de montréalais. Cette mission est tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

De plus, en tant qu'institution montréalaise majeure, l'OSM se distingue par son rôle social et sa volonté de s'ancrer au sein de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ pour soutenir les coûts reliés à l'installation technique pour la présentation d'un concert extérieur gratuit à Pierrefonds le 29 juin 2017 :

Un montant de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être viré au budget de fonctionnement du Service de la culture pour octroyer cette contribution.

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à l'Orchestre symphonique de Montréal au cours des cinq dernières années :

	2102	2013	2014	2015	2016	2017
Entente Service de la culture - Accessibilité et rayonnement	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Service de la culture - Concert d'été	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Conseil des arts de Montréal - Aide au fonctionnement - financement quadriennal	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$	435 000 \$	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de l'Orchestre symphonique de Montréal contribuent au déploiement d'une vision à long terme de la culture pour le développement de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise et contribue au "vivre- ensemble" en donnant accès à des concerts qui unissent les citoyens suite à des situations de crise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications de la ville et de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Concert : 29 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-12

Michèle PICARD
Chef de division -Équipements culturels et
bureau d'art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2017-06-16

CE : 30.001
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1176936004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur (e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatres (4) autres finalistes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 31 700 \$, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-19 10:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176936004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur (e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatres (4) autres finalistes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Grand Prix du livre de Montréal, créé en 1965, avec une pause de 1982 à 1987, vise à promouvoir l'excellence en création littéraire et le dynamisme du milieu montréalais de l'édition. Il permet de sensibiliser la population à la littérature québécoise, en mettant en valeur une œuvre nouvellement parue dont la facture et l'originalité se révèlent exceptionnelles.

Le Grand Prix du livre de Montréal est doté d'une bourse de 15 000 \$ pour le lauréat et de 4 000 \$, soit 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes. Le prix est décerné annuellement à l'automne, à l'auteur(e) ou aux co-auteur(e)s d'un ouvrage de langue française ou anglaise par un jury indépendant composé de six représentants de diverses instances du milieu littéraire montréalais.

L'écrivaine et essayiste Catherine Mavrikakis assumera la présidence du Grand Prix du livre de Montréal en 2017, comme elle l'a fait en 2016. En 2015, Mme Madeleine Gagnon, poète, romancière et membre de l'Académie des lettres du Québec, a assumé la présidence de ce Prix. De 2008 à 2010, M. Georges Leroux en a assumé la présidence.

Parmi les lauréats de cette prestigieuse récompense, on retrouve MM. Louis Gauthier, Gaston Miron, Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gérald Godin, Fernand Dumont, Gaétan Soucy, Sergio Kokis, Joël Des Rosiers, Denis Vanier, David Solway, Yvon Rivard, Dany Laferrière et Pierre Samson, ainsi que Mmes Dominique Robert, Régine Robin, Lise Tremblay, Catherine Mavrikakis, Perrine Leblanc, Élise Turcotte et Marie-Claire Blais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0541 - Autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes.

CE 15 0819 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes.

CE 14 0963 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 13 0893 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 12 0977 - 13 juin 2012 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2012, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 11 0488 - 6 avril 2011 : Autoriser une dépense de 27 600 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2011;

CE 10 0665 - 5 mai 2010 : Autoriser une dépense de 27 600 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2010, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 09 0869 - 27 mai 2009 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2009;

CE 08 1168 - 18 juin 2008 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2008.

DESCRIPTION

Depuis sa relance à l'automne 1987, par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal est rapidement devenu l'une des distinctions littéraires québécoises majeures qui contribuent activement à la diffusion d'un livre.

La gestion de cette haute distinction littéraire est assumée par le Service de la culture.

En plus d'une bourse de 15 000 \$ offerte au lauréat et 1 000 \$ pour chacun des quatre (4) autres finalistes, le Grand Prix du livre de Montréal assure également à l'ouvrage primé un appui promotionnel important.

Toujours convoité, le Grand Prix du livre de Montréal aura su honorer des œuvres marquantes de l'édition québécoise depuis sa création en 1965.

Cette année, le Grand Prix du livre de Montréal sera décerné en novembre 2017.

JUSTIFICATION

L'investissement du Service de la culture permet d'assurer au Grand Prix du livre de Montréal une gestion professionnelle et une diffusion de haute qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2017 du Grand Prix du livre de Montréal, le Service de la culture devra, pour la gestion de ce prix, consacrer un budget de 31 700 \$:

- Bourse au lauréat 15 000 \$
- Cachet des six membres du jury indépendant* 12 000 \$
- Bourse aux quatre (4) autres finalistes 4 000 \$
- Deux reliures d'art, dont une qui sera une remise au lauréat et

l'autre sera entreposée aux archives 700 \$ (incluant les taxes)

*** La liste définitive des membres du jury sera établie à la fin juin 2017.**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 31 700 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Numéro de DA : 500734

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir en pièce jointe au dossier la liste des lauréats du Grand Prix du livre de Montréal depuis 1987 incluant ses impacts majeurs pour certains de ces lauréats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications est en préparation au Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai / 2017

- Mise en place de la documentation;
- Envoi de l'information aux éditeurs et aux libraires;
- Composition du jury : six (6) membres incluant le(la) président(e).

Mai à Septembre 2017

- Réception des ouvrages en nomination, environ 250 auteur(e)s soit 1 750 exemplaires.

- Quatre rencontres du jury en vue de déterminer les finalistes et le (la) lauréat (e) ainsi que la remise du Grand Prix.

Novembre 2017

- Dévoilement officiel des finalistes;
- Annonce à la Chapelle Historique du Bon-Pasteur de l'auteur(e) récipiendaire de la bourse du Grand Prix du livre de Montréal (le 13 novembre 2017);

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LAMPRON
bibliothécaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-08

Olivier BARRETTE
Chef de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2017-06-12



Dossier # : 1170649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation de la Commission des services électriques de Montréal, au montant de 246 303 \$, pour la création de deux (2) postes au CES et d'un budget de dépenses d'opération et de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences Hydro-Québec ainsi que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'augmentation de la dotation de la Commission des services électriques de Montréal, au montant de 246 303 \$, pour la création de 2 postes au CES et d'un budget de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences d'Hydro-Québec, ainsi que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-06-14 13:44

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation de la Commission des services électriques de Montréal, au montant de 246 303 \$, pour la création de deux (2) postes au CES et d'un budget de dépenses d'opération et de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences Hydro-Québec ainsi que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les modifications importantes apportées par Hydro-Québec, pour la mise aux normes des vérifications des équipements électriques pour assurer la sécurité des travailleurs lorsqu'ils accèdent aux structures souterraines, les firmes de thermographie devront effectuer les lectures de décharges partielles et borniers résistifs de l'intérieur de nos structures. Ce renforcement de norme est principalement causé par l'observation de joints de basse tension défectueux non répertoriés par Hydro-Québec. Cette nouvelle façon de prendre les lectures de l'intérieur devra être en place au 1er septembre 2017. Les agents d'exploitation au centre d'exploitation des structures de la Commission des services électriques de Montréal devront gérer annuellement approximativement 58 000 demandes d'accès comparativement à 25 000 demandes actuellement.

Les 25 000 demandes d'accès actuelles sont traitées avec six (6) employés. Les 58 000 demandes seront traitées avec seulement 2 employés supplémentaires grâce au développement d'un système automatisé d'appels et de gestion des demandes.. Le système automatisé d'appels permet également de concentrer l'ensemble des employés sur l'activité d'analyse des demandes et de transférer une portion du travail actuel au système automatisé.

Également dans la perspective de répondre adéquatement aux besoins grandissants de planification et de coordination des projets intégrés avec la ville, il est nécessaire de créer un poste permanent de planificateur projets intégrés avec la ville, pour une période de 4 mois en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a approuvé le dossier, à la séance du 12 juin (21.T.1)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Commission des services électriques de Montréal doit mettre en place les mesures nécessaires afin de répondre aux exigences imposées par Hydro-Québec sur les vérifications des équipements électriques du réseau de distribution souterrain d'Hydro-Québec. Suivant la norme ULC 801, il est de la responsabilité d'Hydro-Québec de déterminer ces exigences.

Le planificateur sera responsable de:

- la coordination avec le BIC
- l'inscription et le suivi dans info RTU
- mise à jour du programme des travaux
- planification des inspections par caméra
- préparation des interventions d'avant-projet (demande d'arpentage, préparation des plans de base, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'impact budgétaire de l'application des nouvelles exigences Hydro-Québec représente:

- Coût de création de deux postes d'agent d'exploitation (6 mois): 64 553 \$
- Coût de développement du système automatisé: 75 000 \$
- Augmentation des coûts de vérification des équipements électriques 68 750 \$

Impact budgétaire lié aux projets intégrés de la ville:

- Création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville (4 mois) 38 000 \$

TOTAL 246 303 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout budgétaire est essentiel au budget de la CSEM afin de mettre en place les nouvelles exigences Hydro-Québec en matière de vérification des équipements électriques du réseau de distribution souterrain d'Hydro-Québec et de répondre à la norme ULC 801. Il en va de la sécurité des employés de la CSEM ainsi que celle des usagers et utilisateurs.

L'augmentation anticipée du volume au niveau de la conception, de l'envergure et du nombre de projets découlant de l'intention de la ville de doubler ses investissements en infrastructures au cours des 10 prochaines années et de l'intensification de la coordination requise avec la Ville et les autres partenaires, indique qu'une ressource interne à temps plein, spécifiquement dédiée à cette activité est essentielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

15 juillet 2017: embauche des deux (2) employés pour formation

- 1er août 2017: diffusion norme HQ aux firmes de thermographie, usagers et utilisateurs
 - Calendrier et étapes subséquentes
 - 1er septembre 2017: entrée en vigueur de la norme HQ sur les vérifications des équipements électriques.
-
- 1er septembre 2017: embauche du planificateur projets intégrés avec la ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-06-14



Dossier # : 1170843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 31 mai au 1er juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 31 mai au 1er juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-13 15:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 31 mai au 1er juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal,

JUSTIFICATION

Ces rencontres ont été l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	306,11 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène canadienne

- Renforcement des partenariats avec les autres villes canadiennes
- Défense des intérêts de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-06-13

**Dossier # : 1174719001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 152 200\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires (pour un an avec possibilité de renouvellement) et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés (catégorie: col blanc - emploi: 713820) à la Division logistique 39-00-06. Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit de 309 400\$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Autoriser un virement budgétaire de 152 200\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires(pour un an avec possibilité de renouvellement) et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés (catégorie: col blanc - emploi: 713820) à la Division logistique 39-00-06.

Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit de 309 400\$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-12 08:42**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174719001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 152 200\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires (pour un an avec possibilité de renouvellement) et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés (catégorie: col blanc - emploi: 713820) à la Division logistique 39-00-06. Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit de 309 400\$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Dans le cadre du regroupement des ateliers mécaniques, une demande conjointe d'ajout d'effectif a été présentée afin que le Service de l'approvisionnement (SA) puisse supporter le déploiement du modèle d'affaires du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) au niveau des ateliers de proximité.

Le Service de la performance organisationnels (SPO) a alors été mandaté pour évaluer le besoin exprimé (voir analyse et recommandation en pièce jointe).

La présente vise donc à donner suite aux recommandations relatives à la création des postes d'agents de distribution - équipements motorisés aux endroits suivants:

Deux postes permanents dans la section des magasins et dépôts (39000605-114012):

- un ADEM8 sera affecté à l'atelier mécanique de Lachine afin de soutenir les achats et la gestion des stocks;
- un ADEM8 sera affecté à l'atelier mécanique d'Outremont afin de soutenir les achats et la gestion des stocks;

Deux postes temporaires dans la section équipements motorisés (39000602-114013):

- un ADEM8 sera affecté aux ateliers mécaniques de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (pépinière) afin de soutenir leurs achats et leur gestion des stocks;
- un ADEM8 sera affecté à l'atelier mécanique du Plateau Mont-Royal (Bercy) afin de supporter les achats et la gestion des stocks;

L'ajout de ces postes permettra une prise en charge des achats de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité entretien et réparation des véhicules de la Ville, ainsi qu'un contrôle au niveau des stocks et une réduction des délais de paiement aux fournisseurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prise en charge par le Service de l'approvisionnement des activités administratives auparavant effectuées par les UA qui fut évaluée à 10% d'un A-P par les arrondissements et les services regroupés. De plus, la prise en charge des activités d'achat de distribution des stocks pour les arrondissements Lachine et d'Outremont a un impact important sur le temps supplémentaire réalisé au premier trimestre de l'année 2017 en comparaison avec la même période de 2016.

Heures supplémentaires	2016	2017	
Période	1er trimestre	1er trimestre	Variation
Total Div Logistique	2655,5	5534,9	108,43%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas avoir les ressources ci-haut mentionnées occasionne en heures supplémentaires des dépenses importantes pour la Ville, en plus d'augmenter le risque au niveau des maladies ou des accidents de travail pour les employés actuellement affectés aux achats et à la gestion des stocks dans les autres ateliers mécaniques du SMRA.

De plus, l'absence de ses ressources mets à risque la capacité du SMRA à rendre disponibles les véhicules requis par les unités dans la prestation de service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'autorisation de ce dossier, un processus de dotation sera enclenché afin de doter les postes et 3 indicateurs seront mis en place pour effectuer le suivi de la performance dont:

1. Augmentation du taux de disponibilité des véhicules.
2. Réduction du délai de traitement des réquisitions de pièces (DLM) aux

ateliers de proximité Bercy et Pointe-aux-Trembles (PAT).

3. Réduction des heures supplémentaires.

Les indicateurs mentionnés sont en cours de développement par les parties prenantes (SMRA, SPO et SAPP) et les cibles à atteindre seront mise en place à l'embauche des nouveaux employés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers
Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Simon CLOUTIER, 6 juin 2017

Claude SAVAGE, 5 juin 2017

Marc-André LABELLE, 2 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel PAUL
Technicien en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-08

Guyline G BOIVIN
Conseiller en ressources humaines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-06-12

CE : 30.006
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1172622004**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme et remplaçant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, du règlement 533-69 modifiant le règlement de zonage, du règlement 535-12 modifiant le règlement de lotissement, du règlement 534-6 modifiant le règlement de construction, du règlement 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, du règlement 734-1 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et du règlement 785-1 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement numéro 797 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver le règlement numéro 533-69 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
3. d'approuver le règlement numéro 535-12 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au

- secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
4. d'approuver le règlement numéro 534-6 modifiant le règlement de construction numéro 534 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
 5. d'approuver le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
 6. d'approuver le règlement numéro 734-1 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 734 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
 7. d'approuver le règlement numéro 785-1 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 785 afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
 8. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-18 22:13

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172622004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme et remplaçant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, du règlement 533-69 modifiant le règlement de zonage, du règlement 535-12 modifiant le règlement de lotissement, du règlement 534-6 modifiant le règlement de construction, du règlement 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, du règlement 734-1 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et du règlement 785-1 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 juin 2017, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a transmis à la Ville de Montréal les règlements 797, 533-69, 535-12, 534-6, 734-1, 785-1 et 536-10 modifiant respectivement le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et le règlement sur les permis et certificats, adoptés le 1^{er} juin 2017. Elle lui a aussi transmis le règlement 798 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté le même jour. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, car ce sont des règlements de concordance au Schéma ou qui contiennent des dispositions visées par le DC. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).
Compte tenu du remplacement du programme particulier d'urbanisme (PPU) initial du secteur nord par un nouveau PPU, les modifications de concordance des règlements

d'urbanisme à ce nouveau PPU qui ont une portée strictement locale ne sont pas examinées ni présentées dans le présent sommaire. Il en est de même en ce qui a trait aux modifications réglementaires qui ne sont pas visées par le règlement RCG 15-073. Autrement dit, seules les modifications réglementaires ayant une portée de concordance régionale à l'égard du Schéma ont été examinées dans le présent sommaire en respect des dispositions du règlement RCG 15-073. Il est à noter qu'aucune disposition de ces règlements n'est susceptible d'approbation référendaire et que le règlement 536-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats ne contient aucune disposition visée par le règlement RCG 15-073, d'où l'absence d'examen de ce règlement dans le présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

06-164-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme.

- 06-165-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 533-69 modifiant le règlement de zonage.
- 06-166-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 535-12 modifiant le règlement de lotissement.
- 06-167-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 534-6 modifiant le règlement de construction.
- 06-169-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 798 relatif aux PIIA.
- 06-170-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 734-1 modifiant le règlement sur les PAE.
- 06-171-17 - 2017-06-01 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 785-1 modifiant le règlement relatif aux PPCMOI.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - Sommaire addenda 1140219001.

DESCRIPTION

Le Schéma est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Selon les modalités de la LAU, les municipalités doivent adopter des règlements de concordance au Schéma qui apportent les ajustements qui sont nécessaires pour se conformer au Schéma. La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue a opté pour l'adoption de six règlements distincts modifiant sa réglementation d'urbanisme, soit le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif aux PPCMOI et le règlement sur les PAE, et d'un nouveau règlement sur les PIIA. L'examen de conformité sera sommairement présenté pour chaque règlement en fonction des dispositions visées au Schéma et au DC applicables pour chacun d'entre eux. Selon les modalités de la LAU, le règlement sur les permis et certificats n'a pas à faire l'objet d'un examen de conformité.

Plan d'urbanisme

Le règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité a introduit les ajustements nécessaires pour se conformer au Schéma concernant les grandes affectations du territoire. À titre d'illustration, l'aire d'affectation « Conservation » à l'est de la municipalité a été agrandie et une aire « Activités diversifiées » a été créée le long de l'autoroute 40 à l'ouest du chemin des Pins. La prescription de densité minimale moyenne de 40 logements à l'hectare édictée au Schéma pour l'aire TOD (*transit-oriented development*) de la gare de Sainte-Anne-de-Bellevue pour les secteurs voués à un redéveloppement est reconduite dans le plan d'urbanisme. Également, le contenu des cartes découlant du Schéma applicables sur le territoire de la municipalité, soit celles du milieu naturel, des territoires d'intérêt écologique, des paysages emblématiques et identitaires, du

patrimoine bâti et du patrimoine archéologique, ainsi que les informations découlant des cartes 9 et 10 du Schéma en matière de grands projets d'infrastructure en transport collectif et de grands projets routiers, incluant le réseau artériel d'agglomération, sont reconduits dans le plan d'urbanisme, d'où leur conformité.

PPU du secteur nord

Affectation du sol :

Dans le cadre du règlement 797 modifiant le plan d'urbanisme, le PPU du secteur nord adopté en 2007 a été remplacé par un nouveau PPU. Ce nouveau PPU expose un concept d'organisation spatiale comportant trois sous-secteurs. Le secteur central est le principal noyau d'urbanisation du territoire d'intervention qui se trouve le long de l'autoroute 40. La vocation donnée à cette partie du territoire est une vocation mixte avec une dominance d'activités d'emplois en bordure du chemin Sainte-Marie et une vocation résidentielle au centre et au nord. Le secteur de la cédrière, situé dans la partie nord-ouest du PPU, comprend quelques terrains vacants offrant une opportunité de développement résidentiel et de bonification des équipements de l'école du secteur (Bout-de-l'Isle). Le secteur de la rivière présente, quant à lui, un potentiel de développement résidentiel de faible à moyenne densité. Des paramètres de gestion écologique sont élaborés dans le PPU, ainsi qu'un plan d'action se déclinant en actions à court, moyen ou long terme, selon les cas. En ce qui concerne les affectations du sol prescrites par le PPU, elles sont conformes aux limites et aux prescriptions de celles correspondantes du Schéma en cette matière.

Densité :

Le terrain indiqué à la carte 33 - Densité résidentielle du Schéma se situe dans une aire d'affectation « Activités diversifiées » à la carte 20 - Grandes affectations du territoire du Schéma et une vocation industrielle lui est attribuée dans le PPU comme au plan d'urbanisme. Par conséquent, le seuil minimum moyen de 15 logements à l'hectare indiqué à la carte 33 ne s'applique pas sur cet espace. Par ailleurs, aucun des secteurs du PPU dont l'affectation au Schéma est « Activités diversifiées » et affectés « Dominante résidentielle » au PPU n'est visé par la prescription d'un seuil minimum moyen de 15 logements à l'hectare prévu à la carte 32 - Modulation de la densité résidentielle, puisqu'aucun ne se trouve à l'intérieur des secteurs prioritaires de densification ou d'une aire TOD indiqués à cette carte du Schéma. De plus, une grande partie de ces espaces est incluse dans une mosaïque de milieux naturels à la carte 15 - Territoires d'intérêt écologique et une petite partie de ces espaces à l'est est couverte par les limites de l'écoterritoire nommé « Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme ». Étant donné la présence de ces milieux naturels, incluant des milieux humides, le PPU y prescrit une densité maximale de 15 logements à l'hectare. Les densités résidentielles prescrites dans le PPU s'avèrent conformes aux objectifs du Schéma.

Les ajustements et les ajouts susmentionnés effectués au plan d'urbanisme par le règlement 797, incluant le nouveau PPU du secteur nord, sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Règlement de zonage

Le règlement 533-69 modifiant le règlement de zonage consiste à faire divers ajouts ou ajustements pour se conformer aux dispositions du DC du Schéma. Brièvement, ces modifications portent sur les éléments suivants :

- le stationnement pour vélos (art. 4.1 du DC);
- les dispositions relatives à l'abattage, à la protection et à la plantation d'arbres et à l'abattage d'arbres dans un bois et corridor forestier métropolitain (art. 4.2.3 du DC);
- l'interdiction d'espèces de plantes envahissantes (art. 4.4.3 du DC);
- l'encadrement de l'affichage commercial (art. 4.5.4 du DC);
- les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage (art. 4.7 du DC);
- la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (art. 4.8.2 du DC);

- les dispositions concernant la sécurité, le bruit et les vibrations qui touchent, selon le cas, l'occupation d'un terrain situé à moins de 75 mètres d'une voie ferrée principale, l'occupation d'un terrain adjacent à une voie à débit important ou à une voie ferrée principale et l'occupation d'un terrain à construire ou à transformer et faisant l'objet d'un PPU adjacent à une voie rapide (art. 4.8.3 du DC);
- les usages autorisés à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres d'un centre de traitement des matières organiques (art. 4.8.4.2 du DC);
- l'interdiction d'usages sensibles à moins de 300 mètres d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures (art. 4.8.4.4 du DC);
- l'aménagement des espaces de stationnement de plus de 20 cases (art. 4.2.2 du DC);
- les affectations (art. 4.6.1 et art. 4.6.2 du DC);
- la cohabitation entre les usages sensibles et les usages industriels, un site de neiges usées ou un site de traitement de matières résiduelles (art. 4.8.4.1 du DC).

Le plan de zonage et les grilles des spécifications afférentes des zones concernées sont modifiés afin de donner une vocation commerciale au détriment d'une vocation industrielle à la partie du territoire de la municipalité se trouvant du côté nord de l'autoroute 20, le tout situé à l'intérieur des limites du PPU du secteur nord. La partie du territoire visée est affectée « Dominante résidentielle » au Schéma et les composantes autorisées de la nouvelle aire respectent les prescriptions du Schéma à cet égard, d'où la conformité.

Les ajustements et ajouts susmentionnés effectués au règlement de zonage par le règlement 533-69 sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Règlement de lotissement

Le règlement 535-12 modifiant le règlement de lotissement consiste notamment à apporter les modifications requises pour se conformer aux dispositions relatives aux opérations cadastrales et de distance d'un cours d'eau contenues dans l'article 4.8 du DC, d'où sa conformité.

Règlement de construction

Le règlement 534-6 modifiant le règlement de construction consiste à ajouter la définition du mot « immunisation » en lien avec les normes d'immunisation d'une construction, d'un ouvrage ou d'un aménagement autorisé en plaine inondable déjà introduites dans le règlement, d'où la conformité de cet ajout.

Règlement relatif aux PIIA

En plus d'abroger quatre règlements sur les PIIA couvrant quatre secteurs précis de la municipalité tout en les reconduisant dans le nouveau règlement, le règlement 798 relatif aux PIIA consiste notamment à ajouter des objectifs et critères pour se conformer aux dispositions du DC du Schéma. Brièvement, les sujets visés sont les suivants :

- la prise en compte de l'accessibilité universelle lors de la conception architecturale d'un projet (art. 4.1 du DC);
- l'indication de deux lieux de culte d'intérêt en vue de la préservation des caractéristiques architecturales et paysagères de ces lieux (art. 4.3.4 du DC);
- la mise en valeur et la protection des secteurs de valeur patrimoniale (art. 4.3.3 du DC);
- la mise en valeur du patrimoine archéologique (art. 4.3.5 du DC);
- la mise en valeur de paysages (art. 4.5 du DC);
- les dispositions relatives au verdissement (art. 4.2.1 du DC);
- les dispositions particulières pour un îlot de chaleur (art. 4.2.2 du DC);
- les dispositions relatives aux territoires d'intérêt écologique (art. 4.4.1 du DC pour les écoterritoires et art. 4.4.2 du DC pour les mosaïques de milieux naturels);

- la cohabitation de projets avec le cadre bâti existant aux limites des municipalités adjacentes (art. 4.8.4.3 du DC).

Le règlement 798 relatif aux PIIA est conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Règlement relatif aux PPCMOI

Le règlement 785-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI vise à intégrer de nouveaux critères d'évaluation des projets particuliers découlant de certaines dispositions du DC, notamment en faisant un rappel de ceux déjà intégrés dans le règlement sur les PIIA. Ces nouveaux critères ne contreviennent pas à ceux inclus dans le règlement sur les PIIA, d'où leur conformité.

Règlement sur les PAE

Le règlement 734-1 modifiant le règlement sur les PAE consiste à introduire des dispositions au PAE pour trois zones à vocation résidentielle situées à l'intérieur des limites du PPU du secteur nord. Des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation concernant l'environnement, la hauteur, le réseau routier, l'éclairage et les infrastructures, les pistes cyclables et le réseau piétonnier, l'aménagement de terrain, l'implantation des bâtiments, le lotissement, l'architecture, le stationnement et le stationnement pour vélos sont déterminés dans le règlement 734-1. Il appert que certains d'entre eux visent des dispositions du DC en complément à ceux déterminés dans les règlements de zonage, de PIIA ou de PPCMOI, lorsqu'ils sont applicables. Ces critères d'évaluation se trouvent parmi ceux relatifs à l'environnement, à l'architecture ou au stationnement pour vélos, et ils ne contreviennent pas aux dispositions concernées du DC du Schéma, d'où leur conformité.

En ce qui a trait aux densités résidentielles applicables dans les limites du PPU, le règlement 734-1 introduit les dispositions en conformité avec celles prévues au PPU à cet égard. Une densité d'occupation maximale de 11 logements à l'hectare est applicable dans toute la grande zone où se trouve la mosaïque de milieux naturels délimitée à la carte 15 - Territoires d'intérêt écologique du Schéma. Toutefois, une densité maximale de 15 logements à l'hectare peut être autorisée sous réserve que la superficie intégrale de l'aire constituée des milieux de valeur écologique élevée et très élevée ainsi que celle de l'aire correspondant au réseau écologique indiqué en annexe du règlement 734-1 modifiant les PAE soient maintenues de manière pérenne. Quant aux deux autres petites zones à vocation résidentielle, pour celle localisée au nord, une densité d'occupation du sol maximale de 10 logements est déterminée et pour celle localisée à l'est, une densité d'occupation du sol maximale de 15 logements à l'hectare est déterminée. Dans ces trois cas, le calcul s'effectue sur l'ensemble de la zone.

Les usages projetés pour la grande zone (où se trouve la mosaïque de milieux naturels) sont l'habitation unifamiliale jumelée ou en rangée (maximum de cinq bâtiments par rangée), l'habitation multifamiliale de deux ou trois logements (maximum de cinq bâtiments par rangée), l'habitation multifamiliale détachée de quatre logements et plus et les foyers et résidences pour personnes âgées. Dans la petite zone résidentielle au nord, les usages projetés sont l'habitation unifamiliale détachée ou jumelée (maximum de deux étages). Les usages projetés dans la petite zone à l'est sont l'habitation unifamiliale détachée, l'habitation unifamiliale jumelée ou en rangée, l'habitation multifamiliale de deux ou trois logements et l'habitation multifamiliale détachée de quatre logements et plus. Ces usages sont conformes aux prescriptions de la carte 20 - Grandes affectations du territoire du Schéma.

JUSTIFICATION

Les règlements 797, 533-69, 535-12, 534-6, 785-1 et 734-1 modifiant respectivement le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif aux PPCMOI et le règlement sur les PAE, et le nouveau règlement 798 relatif aux PIIA de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sont jugés conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. Toutefois, si d'autres modifications, oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur des sept règlements de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier du certificat de conformité à l'égard des règlements 797, 533-69, 535-12, 534-6, 798, 734-1 et 785-1.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-08

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-06-16

CE : 50.001
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174396009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2017 au 31 mai 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-13 09:32

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2017 au 31 mai 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, il est démontré qu'il y a eu 1 (une) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0816 - 18 mai 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-08

Suzie DESMARAIS
Chef d'équipe - conseillère en immobilier et
expertise immobilière, ren remplacement de
M. Denis Sauvé, chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-06-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-13

CE : 60.002
2017/06/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS